NAPOLEON
change la face du monde
7050, JEAN-TALON est
352-1010
près des Galeries d'Anjou
VU

La Presse
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

CONCORDIA AUTO
Jeep
Eagle
Des prix compétitifs
Un service attentif
273-2373 8065, rue Lajeunesse

MONTRÉAL, VENDREDI 21 JANVIER 1994 110e ANNÉE Nº 90 44 PAGES, 4 CAHIERS
Îles de La Madeleine : 1.00 50¢ Taxes en sus

Météo

Nuageux avec faible neige en après-midi
max - 10 / min - 14
page S16

Actualités

La vague de froid a déjà fait 101 morts
page A5

Sports

Week-end sportif: L'île Sainte-Hélène à ski
page S2

Girerd

21/1/94

Index

Annonces classees	
- immobilier	B10, B11, C9
- marchandises	C9
- emplois	C9, C10
- automobiles	C10, C11
- propositions d'affaires	C11
Arts et spectacles	
- informations	C2 à C7
- ciné-horaires	C6, C7
- télé-horaires	C7
- radio	C2, C3
Bandes dessinees	C11
Bridge	C10
Déces	C13
Economie	B1, B4 à B9
Editorial	B2
Êtes-vous observateur?	B10
Feuilleton	B11
Horoscope	C10
Le monde	C1
Loteries — résultats:	A-4
Mots croisés	C12
Mot mystère	C9

Projet de 500 millions dans Rosemont

Le Canadien Pacifique veut construire 2400 logements sur le terrain des Ateliers Angus

YVON LABERGE

Le Canadien Pacifique projette de construire jusqu'à 2400 logements sur une partie du terrain des anciens Ateliers Angus, dans le quartier Rosemont, à Montréal. Il s'agit, a-t-on appris, d'un projet de près de 500 millions de dollars, qui s'échelonnerait sur dix ans.

L'autre partie du terrain serait cédée à une société de développement sans but lucratif — la Société de développement Angus — pour en faire un parc industriel intégré.

Des négociations en ce sens sont d'ailleurs commencées entre le Canadien Pacifique et la Corporation de développement économique communautaire de Rosemont-Petite Patrie en vue de la signature d'un protocole d'entente.

Selon nos informations, le Canadien Pacifique vient de soumettre un «plan de site» détaillé mais préliminaire au Service de l'habitation et du développement urbain (SHDU) de la Ville de Montréal.

Le document de plus de 100 pages doit d'abord cheminer dans les dédales administratifs avant d'aboutir formellement sur la table du Comité exécutif. Il sera éventuellement soumis au Comité-conseil d'arrondissement Rosemont-Petite Patrie et de là retourné au Comité exécutif avant son étude par le Conseil municipal.

Cela dit, le Canadien Pacifique prévoit donc la construction de 2400 logements qui occuperaient, grille de rues et espaces verts compris, la moitié des cinq millions de pieds carrés de l'ancien complexe industriel le plus gros de Montréal.

Essentiellement, on envisage d'y construire des maisons de ville, des duplex et des triplex, ainsi que des condoplex et quelques conciergeries pour couples avec ou sans enfants appartenant à la classe moyenne. Évidemment, les mises en chantier suivront la capacité d'absorption du marché.

En fin d'année dernière, le CP signait avec la municipalité d'Outremont une entente de principe lui permettant de construire entre 2000 et 2500 logements sur 20 ans. En tout, c'est dire que la ferroviaire projette de construire près de 5000 unités de logement au tournant de ce siècle, après s'être véritablement implantée à Montréal au tournant du siècle précédent!

Le vaste terrain des anciens Atelier Angus sera divisé en deux parties égales. À l'est seront construits les 2400 logements et à l'ouest, on aménagera le parc industriel intégré.

Le Canadien Pacifique propose par-ailleurs de démolir en grande partie l'atelier de locomotives (Loco Shop) de près d'un quart de mille de longueur construit au début du siècle, en bordure, si l'on peut dire, de l'avenue Rachel.

On utiliserait le terrain ainsi libéré pour l'aménagement d'un parc thématique de l'industrie ferroviaire. Pas question par ailleurs de démolir le bel édifice administratif et la caserne de pompiers situés non loin de là.

VOIR PROJET EN A 2

Six autres casinos seraient implantés au Québec

ÉRIC TROTTIER

Devant le succès inespéré de sa maison de jeu de l'île Notre-Dame, à Montréal, Loto-Québec veut désormais implanter non pas deux, ni trois, mais bien «cinq ou six» casinos à travers la province.

C'est ce qu'ont confirmé à *La Presse* hier deux sources sûres qui affirment toutes deux que, même si rien ne sera annoncé avant les élections, Loto-Québec y travaille déjà.

«Loto-Québec n'a pas encore arrêté son choix pour les sites, mais on établit des scénarios: on pense notamment aux Laurentides et au Saguenay-Lac-Saint-Jean», a expliqué l'une de ces sources gouvernementales directement reliées au projet.

Le président de Loto-Québec, Michel Crête, avait reconnu pour la première fois cette semaine qu'il examinait la pertinence de créer un troisième casino québécois, après ceux de Montréal et Pointe-au-Pic.

La société d'État procède actuellement à une série d'études de marché sur l'établissement d'un casino dans la région de Hull. Si ces études s'avèrent favorables, Loto-Québec pourrait bien se précipiter pour contrer les projets du gouvernement ontarien de créer une maison de jeu à Ottawa (sa deuxième après celle de Windsor, qui ouvrira ses portes en avril).

Mais selon ce qu'a appris *La Presse*, Loto-Québec étudie également la possibilité d'aménager des casinos dans des régions qui n'ont jamais été mentionnées auparavant.

Première possibilité: Saint-Sauveur ou Sainte-Adèle, dans les Laurentides, au nord de Montréal. «En raison du nombre élevé de touristes, cette région demeure un endroit privilégié», explique-t-on.

Ce qui semble encore plus surprenant, c'est que la société d'État songe même à implanter une maison de jeu au Saguenay-Lac-Saint-Jean! «On peut penser qu'il y en aura aussi en Estrie (à Bromont, à Sherbrooke ou à Magog, on ne le sait pas encore). Mais chose certaine, le gouvernement a compris qu'avec les revenus qu'un casino peut engendrer, on a tout intérêt à en installer dans toutes les régions du Québec», poursuit l'une de nos sources.

La direction de Loto-Québec s'est évidemment empressée de nier la nouvelle: «Cinq, six casinos? On n'a jamais entendu parler de ça», a déclaré laconiquement le porte-parole de la société d'État, Jean-Pierre Roy, en changeant rapidement de sujet.

La Presse a également appris que Loto-Québec avait songé à un certain moment à instaurer sur le Saint-Laurent des «casinos flottants» qui auraient fait la navette entre Montréal et Québec. Ce genre de croisière de jeu est très populaire depuis quelques années dans les États américains bordant le Mississipi.

VOIR CASINOS EN A 2

QUE LA FÊTE COMMENCE!

PHOTO ROBERT NADON, *La Presse*

La mascotte Boule de Neige a délaissé politiciens, commanditaires et journalistes, hier, au Restaurant Hélène de Champlain, pour aller fêter comme il se doit le lancement de la traditionnelle Fête des neiges: au froid et dans la neige du Parc des Îles! L'ours polaire n'attend plus que le 11 février pour rouler sa peluche à travers sculptures de glace, courses d'attelage de chiens, match de hockey-bottine, etc. Il ne retournera à son sommeil hivernal que le 20 février.

André Pratte

Le choix

Mme D. était en cour lorsque le juge Raymonde Verreault a rendu sa désormais célèbre sentence contre un homme reconnu coupable d'avoir agressé sexuellement une enfant de 9 ans. Mais c'est à peine si elle a remarqué les propos qui ont provoqué la controverse. Les mots qui l'ont terrassée, ce sont ceux qui venaient après: «La cour en arrive à la conclusion que la sentence appropriée est un emprisonnement de 23 mois, suivi d'une ordonnance de probation d'un an».

«C'était pas important pour moi ce qu'elle disait, ce qui me préoccupait, c'était ce qui allait arriver, l'emprisonnement...», raconte aujourd'hui Mme D., assise dans sa cuisine, dont le plancher est encombré de jouets, d'une poussette, d'un sac de couches et d'une batterie de voiture.

Mme D., vous l'avez sans doute deviné, est la femme de l'homme qui a — selon le jugement de Mme Verreault — régulièrement sodomisé la fillette pendant deux ans et demi. C'est surtout la mère de l'enfant agressée. Entre la parole de sa fille et celle de son deuxième mari, Mme D. a fait son choix. Un choix sur lequel elle ne reviendra jamais.

«C'est sûr qu'au début, on réfléchit. Mais mon mari m'a dit qu'il ne s'était rien passé. Il a été vraiment honnête, tandis qu'elle, il y avait plein de questions sans réponse. Mon mari, c'est pas le genre. S'il avait fait quelque chose, il l'aurait dit.

«Je ne peux pas voir comment cela aurait pu arriver. Il y avait toujours d'autres enfants à la maison quand je n'étais pas là. Il l'avait toujours traitée comme mes autres filles. Même qu'à cette

VOIR CHOIX EN A 2

Tonya Harding faisait partie du complot

Selon son garde du corps, elle trouvait qu'on tardait à passer aux actes

d'après Associated Press

PORTLAND

Tonya Harding était au courant du projet d'agression contre sa rivale Nancy Kerrigan, et elle s'est même plainte de ce qu'on tardait à passer aux actes, révèle son garde du corps, Shawn Eckardt, dans une interview publiée hier par «The Oregonian», un quotidien de Portland.

Eckardt affirme également que l'ex-mari de Harding, Jeff Gillooly, l'instigateur présumé de l'agression du 6 janvier, avait proposé un chèque de 10 000 $, tiré sur l'Association américaine de patinage artistique, comme boni si l'agression était commise rapidement. (Les meilleurs patineurs américains bénéficient d'une aide financière de cet organisme.)

Gillooly, qui faisait depuis mardi l'objet d'un mandat d'arrêt, s'est rendu mercredi aux autorités. Il a été remis en liberté

VOIR COMPLOT EN A 2

L'air pensif, Tonya Harding quitte l'appartement de son père. PHOTO AFP

Copieurs couleur de table
COPIEURS COULEUR NUMÉRIQUES CJ7 ET CJ10
Les CJ7 et CJ10 sont les premiers copieurs couleur numériques de table au monde. Ils réunissent une grande variété de fonctions de reprographie couleur dans un meuble compact de 19 po (long.) x 8 po (haut.) x 22 po (larg.) seulement.
Le CJ7 reproduit des positifs, des diapositives et des négatifs couleur. La restitution des images est parfaitement fidèle grâce à un choix de 256 gradations par couleur, soit une palette de plus de 16 millions de couleurs.
Le CJ10 ne fait pas que copier. Il agit également en tant que scanner et imprimante couleur. L'unité de traitement d'images offerte en option en fait un processeur visuel puissant.
Pour tout savoir sur la reprographie polychrome à votre table, composez le 1-800-387-1241, poste 10 et renseignez-vous sur nos copieurs couleur numériques CJ7 et CJ10.
Canon

Demain dans *La Presse*

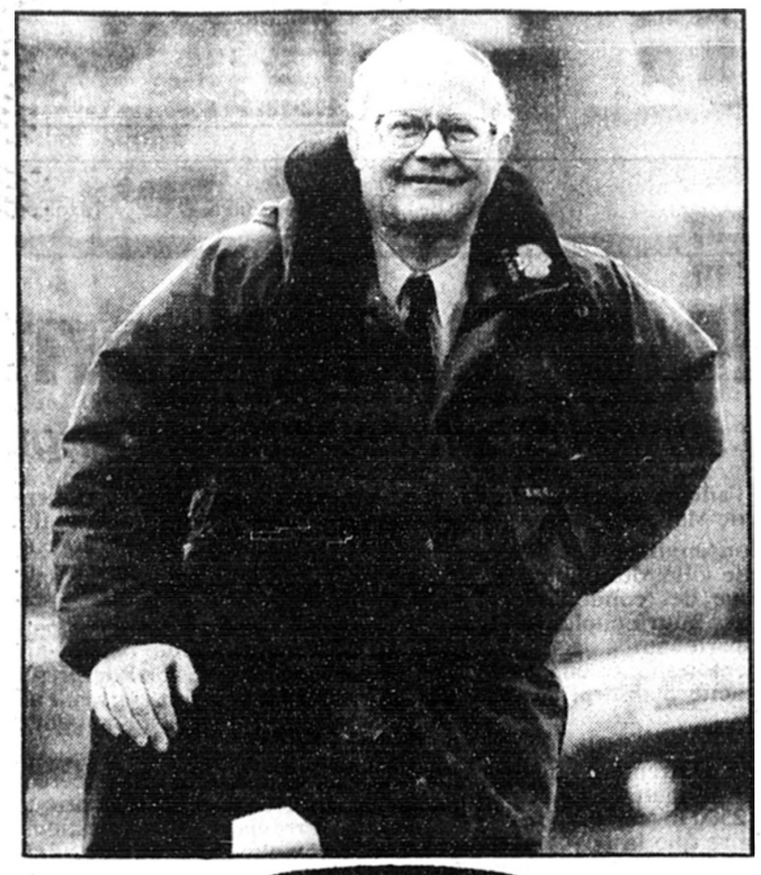

Plus

William Shea, écologiste

■ Théologien, philosophe et historien des sciences, directeur de la chaire Hydro-Québec sur l'environnement, à McGill, William Shea se promène dans le monde comme dans un village, à l'aise non seulement en anglais et en français, mais aussi en italien et en allemand, enseignant tantôt à Boston, tantôt à Rome et tantôt à Berlin, visitant la Chine et l'Inde. Samedi, dans le cahier PLUS de *La Presse*, Gérald LeBlanc nous explique pourquoi l'Académie internationale des sciences lui a décerné la médaille Koyré, un prix prestigieux octroyé à seulement six reprises depuis sa création en 1968.

Précision

■ Un reportage publié dans notre édition d'hier laissait entendre que le sergent-détective Bertrand Morin, policier à la CUM, a été arrêté par des confrères pour s'être trouvé dans un bar après les heures de fermeture. Or, M. Morin n'a pas été arrêté, mais plutôt traduit devant le comité de discipline de la police de la CUM. Nos excuses.

Collectes de sang

■ Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants :

- à Montréal : Centre des donneurs de sang, Centre commercial Maisonneuve, 2991, rue Sherbrooke Est (métro Préfontaine), de 9 h à 17 h ;
- à Montréal : université McGill, organisée par la Faculté de génie, édifice McConnell Engineering, 3480, rue de l'Université, de 10 h à 17 h 30 ;
- à Saint-Laurent : parrainée par le Club Rotary Saint-Laurent/Mont-Royal, Place Vertu (en face du McDonald's), entrée centrale, près de la Banque Royale, 3131, chemin de la Côte Vertu, de 14 h 30 à 20 h 30 ;
- à Marieville : en collaboration avec les Chevaliers de Colomb et les Filles d'Isabelle, salle de l'Âge d'or, 400, rue Dr Poulin (angle Edmond-Guillet), de 14 h à 20 h 30.

Son rein contre un emploi

Agence France-Presse
METZ, France

■ Mis au désespoir par deux ans et demi de chômage et de vaines démarches, un électromécanicien de Metz propose d'offrir un rein au chef d'entreprise qui lui procurera un emploi.

J. H., 29 ans, profession électromécanicien, neuf ans d'expérience, propose à chef d'entreprise son rein contre un emploi': c'est ainsi libellée que Mohamed Ammar entendait publier dans le journal *le Républicain lorrain* la petite annonce.

Le journal a choisi de relater cette histoire sur quatre colonnes dans ses pages d'informations régionales.

M. Ammar affirme qu'aujourd'hui «il vaut mieux donner un rein contre du boulot. J'aurais proposé de l'argent, mais j'ai pas d'argent. La seule chose de valeur que j'aie, c'est ça», dit-il désignant son propre corps.

Endettés «jusqu'au cou», Mohammed, sa compagne Marie-Claire et la fille de cette dernière, Caroline, âgée de trois ans et demi, vivent essentiellement de l'aide sociale, 1800 FF (305 dollars US) par mois.

Hier, il a reçu l'appel prometteur d'un entrepreneur. D'autres chefs d'entreprise sont entrés en contact avec les radios nationales et locales pour obtenir ses coordonnées.

La France compte plus de 3,2 millions de chomeurs soit 12 pour cent de la population active.

L'Ontario ne dit pas non à la proposition de Québec de réduire les taxes sur le tabac

PHILIPPE DUBUISSON
du bureau de La Presse
OTTAWA

■ Le trésorier de l'Ontario, Floyd Laughren, a pour la première fois, hier, indiqué que son gouvernement pourrait envisager une baisse des taxes sur les produits du tabac pour tenter de faire échec à la contrebande. Mais il ajoute qu'Ottawa, les autres provinces et les manufacturiers devront au préalable accepter de diminuer taxes et prix.

«Nous pourrons envisager une baisse des taxes sur le tabac seulement si une entente engage le gouvernement fédéral, les provinces et les manufacturiers. Dans le cas contraire, nous n'avons pas l'intention de réduire nos taxes pour lutter contre la contrebande», a déclaré M. Laughren.

Les ministres des Finances des gouvernements fédéral et provinciaux ont amorcé hier une réunion de deux jours à Montréal dans le cadre de leurs consultations pré-budgétaires. L'épineuse question des transferts fédéraux aux provinces figure aussi à l'ordre du jour, ainsi que la contrebande du tabac.

Le gouvernement du Québec tente depuis quelques mois de convaincre le gouvernement fédéral et les autres provinces d'accepter sa proposition de baisser les taxes sur les produits du tabac pour décourager les contrebandiers de cigarettes. Ottawa se dit prêt à discuter, mais l'Ontario avait jusqu'à hier refusé catégoriquement de suivre cette voie.

Pour que le gouvernement de l'Ontario accepte d'abaisser ses taxes sur les produits du tabac, Ottawa et les autres provinces devront en faire autant, dit M. Laughren. Et il ajoute que les manufacturiers devront aussi diminuer leurs prix de vente. Enfin, les gouvernements devront resserrer les contrôles policiers, de même que les contrôles aux frontières.

«Les taxes sur le tabac représentent des recettes de 800 millions par année pour l'Ontario, dit M. Laughren. Nous ne pouvons éliminer ces taxes sans que cela ait un impact sur notre situation financière. De plus, je m'inquiète de l'effet d'une baisse des taxes sur la consommation de tabac par les jeunes», dit le trésorier du gouvernement néo-démocrate. «Mais si un plan concerté engage tout le monde, nous déciderons peut être d'y participer.»

Selon des sources fédérales, l'Ontario et le Québec négocient activement depuis quelques semaines un ensemble de mesures pour lutter contre la contrebande. Parmi ces mesures, des baisses de taxes sont considérées, ainsi qu'un renforcement des contrôles policiers. Ottawa est d'avis que la solution à la contrebande passe nécessairement par une baisse des taxes. Mais le gouvernement fédéral emboîtera le pas seulement s'il y a entente entre Québec et l'Ontario.

«Nous n'avons pas fermé la porte à une réduction des taxes. Mais une entente n'est pas sur le point d'être signée, loin de là», dit une source bien informée du ministère fédéral des Finances, contrairement à ce qu'avait déclaré le nouveau ministre québécois du Revenu, André Vallerand, qui s'était aventuré en affirmant qu'Ottawa et Québec étaient convenus d'une entente.

Cet informateur fédéral souligne toutefois que l'Ontario devra éventuellement participer à une action concertée contre la contrebande. «Si l'Ontario n'emboîte pas le pas à une baisse unilatérale des taxes au Québec, cette province deviendra le foyer de la contrebande des cigarettes. Chose certaine, il y une réelle volonté au Québec, en Ontario et à Ottawa de s'attaquer à la contrebande. Plus on attend, plus il sera difficile de tenir tête aux contrebandiers», indique cette source fédérale.

Le ministre des Finances du Québec, André Bourbeau, a dit hier avoir bon espoir de convaincre ses homologues provinciaux d'adhérer à la proposition du gouvernement québécois. Mais jusqu'à présent, aucune autre province s'est montrée intéressée. Ottawa craint même que certaines provinces ne haussent leurs taxes si le gouvernement fédéral diminue les siennes. «Il faut s'assurer de la coopération des provinces, sinon Québec devra agir seul», dit-on.

SUITE DE LA UNE

PROJET

Projet de 500 millions dans Rosemont

Interrogé hier soir, le conseiller municipal de Rosemont, M. Michel Lemay, s'est dit heureux de constater que le CP acceptait maintenant le redéveloppement industriel d'au moins la moitié du terrain.

M. Lemay souhaiterait d'autre part que soit annexé au parc thématique de l'industrie ferroviaire un musée des sciences et des techniques du genre de celui qu'on voulait d'abord aménager dans les îles, ensuite dans le Vieux-Port et, finalement, dans les installations désaffectées de la Vickers.

De son côté, le porte-parole de la CDEC Rosemont-Petite Patrie, M. Christian Yaccarini, espère que le CP acceptera de faire don de la partie industrielle du terrain à la Société de développement Angus et, surtout, d'y siéger avec des groupes communautaires, des représentants du Mouvement Desjardins, du Fonds de solidarité de la FTQ, de Polytechnique et du Cégep de Rosemont.

Selon M. Yaccarini, le parc industriel projeté ne ferait pas concurrence aux parcs industriels déjà installés dans l'est de l'île. Au contraire, croit-il, on pourrait y accueillir des petites et moyennes entreprises spécialisées dans les nouvelles énergies et nouveaux matériaux, ainsi que des industries de biens d'équipement et de consommation à caractère écologique.

En somme, a-t-il précisé, sans être un parc industriel de haute technologie, le parc industriel intégré que propose de créer la CDEC Rosemont-Petite Patrie en serait quand même un de recherche et développement.

À la CDEC, on croit que le redéveloppement industriel d'une partie du terrain des anciens Ateliers Angus aidera au redéveloppement industriel des terrains en bordure de la voie ferrée du CP jusqu'à la limite du secteur Marconi-Alexandra, à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, au sud de la rue Jean-Talon.

On pourrait même, ajoute M. Yaccarini, sur une période de quinze ans, créer dans cette zone et dans le parc industriel Angus environ 5000 emplois, si tout va bien évidemment.

Enfin, pour y arriver, croit-on à la CDEC Rosemont-Petite Patrie, il faudrait que le gouvernement du Québec crée un Comité de relance Angus sur le modèle des comités de relance de l'est et du sud-ouest de Montréal dans les années 80. La direction de la CDEC veut rencontrer le premier ministre Daniel Johnson et son ministre de l'Industrie et du Commerce, Gérald Tremblay, pour en discuter.

Les Ateliers Angus ont fermé leurs portes en février 1992. Depuis, le Canadien Pacifique cherche par tous les moyens à rentabiliser ce «vieil investissement». Présentement, on y entrepose des voitures neuves japonaises par milliers.

Et le Cirque du Soleil y a installé ses quartiers dans l'ancien «atelier de maintenance» en espérant pouvoir y rester en permanence.

Au début des années 80, la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec achetaient de CP un vaste terrain situé à l'est du boulevard Saint-Michel pour la construction de 2800 logements. Du coup, on créait la Société des terrains Angus (SOTAN), dont le mandat était de mener à bien cette mission. □

CASINOS

Six autres casinos seraient implantés au Québec

Là encore, quand *La Presse* a interrogé le président de Loto-Québec à ce sujet, il a nié qu'il ait jamais été question de casinos flottants au Québec. En novembre dernier, toutefois, M. Crête s'était rendu au congrès international du «River Boat Gaming», à New Orleans, en Louisiane.

L'ancien ministre de la Sécurité publique, Claude Ryan, qui se préoccupait des implications sociales entourant les casinos flottants, avait même dépêché sur les lieux le président de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, Ghislain K. Laflamme.

On peut évidemment se demander pourquoi Loto-Québec veut étendre son empire du jeu à toutes les régions de la province. Jusqu'à maintenant, le casino de Montréal ne fait que récupérer une partie des joueurs québécois qui allaient dépenser leur argent dans les maisons de jeu américaines, à Atlantic City ou ailleurs. Même avec le casino de Pointe-au-Pic, qui sera quatre fois plus petit que celui de Montréal, la demande des *gamblers* québécois ne sera pas comblée.

Le casino de Montréal devait au départ attirer une bonne part de touristes, mais Loto-Québec constate que ce sont les Montréalais et les Québécois, dans une proportion de 95 p. cent, qui s'y rendent. Et malgré cela, on a enregistré des profits trois fois plus élevés que prévu durant les trois premiers mois de son existence!

En outre, jusqu'à maintenant, la venue du casino n'a pas altéré la vente des billets de loterie. «Le casino ne semble pas avoir d'impact sur la vente des billets de loterie. Nous avons même enregistré une légère augmentation des ventes lors du dernier trimestre 1993», dit Jean-Pierre Roy.

Le dossier du casino du Manoir Richelieu, à Pointe-au-Pic, est en branle et Loto-Québec s'y consacre désormais entièrement. La Régie des jeux enquête actuellement sur l'intégrité des nouveaux propriétaires du manoir, et les résultats de cette enquête seront déterminants pour la suite des événements.

Rappelons que la Régie des jeux a écarté le mois dernier une entreprise américaine au passé trouble, sur laquelle Loto-Québec comptait pour fabriquer en partie les 20 000 appareils vidéo-poker qui seront installés dans les bars du Québec.

La décision de la Régie avait d'ailleurs irrité vivement la direction de Loto-Québec, qui affirmait perdre des millions de dollars à cause du retard dans ce dossier.

Par ailleurs, vu la très grande affluence au casino de Montréal (plus de 12 000 personnes par jour), Loto-Québec s'apprête à faire une nouvelle commande de 300 machines à sous additionnelles. Deux des trois compagnies retenues pour la fabrication des 1 200 premières, Bally's et IGT, se partageront le contrat. Jusqu'à maintenant, les machines à sous comptent pour 55 pour cent des revenus du casino de Montréal. □

CHOIX

Le choix

période-là, elle a décidé de l'appeler papa. Et puis il arrivait souvent à ma fille de mentir, de nous cacher des choses. Avec son père ou avec les gars de l'école, elle n'hésitait jamais à se défendre. Alors pourquoi là se serait-elle laissé faire?»

La version de cette femme de 36 ans, sa conviction, c'est que sa fille a monté ce bateau sur l'insistance de son père biologique. Pour gagner son affection. Et pour se venger de la discipline que tentaient de lui imposer sa mère et son beau-père. «Le père a toujours préféré son fils par rapport à ses filles. Son garçon, c'était vraiment la relève. Ma fille ainée a toujours subi ça, et elle cherchait constamment à s'accaparer l'amour de son père.»

Son premier mari, Mme D. le décrit comme un homme violent et jaloux, qui n'a jamais accepté qu'elle refasse sa vie avec un autre homme. Quand elle allait chez lui la fin de semaine, il lui mettait ça dans la tête: «Est-ce qu'il te touche? Dis-moi ce qu'il t'a fait?» À tel point qu'à un moment donné, elle ne voulait plus aller chez lui.

* * *

J'écoute Mme D. se confier. Au début, je lui suis sympathique. Peut-être l'affaire n'est-elle pas aussi claire qu'on le dit.

Mais à mesure que l'entrevue avance, les propos de la dame me mettent mal à l'aise. Quelques mois avant de porter plainte officiellement, la jeune fille avait révélé à sa mère que son beau-père «lui faisait des choses». La façon qu'a Mme D. de décrire la scène me laisse un goût amer: «Elle m'avait dit des affaires, mais elle m'avait dit ça en riant. Je l'avais confrontée avec mon mari... Elle avait dit ça, mais pas plus que ça, jamais elle en a reparlé après... J'ai pas pris ça au sérieux parce que j'avais jamais vu des choses comme ça.»

C'est lors de cette «confrontation» que le beau-père a giflé sa présumée victime. Écoutez comment la mère défend son deuxième mari: «Il était vraiment fâché. Mais c'était pas une gifle pour la faire revoler sur le mur, c'était une gifle normale, comme on en donne parfois. Elle n'est pas morte! Être accusé de choses pareilles, j'aurais peut-être fait la même chose...»

Et puis écoutez-la expliquer l'anus fissuré de sa fille: «Le médecin a dit que les fissures étaient COMPATIBLES avec des agressions. Mais à cette époque-là, elle souffrait d'hémorroïdes et suivait des traitements pour ça. Quelqu'un à qui on fait ça pendant deux ou trois ans, l'anus ne devrait pas être aussi fissuré. Les homosexuels font ça tout le temps, à un moment donné, ça devient élastique!»

Entre son enfant et son deuxième mari, Mme D. a choisi son mari. Un choix sur lequel elle ne reviendra jamais.

* * *

Le juge Verreault, elle, a choisi l'enfant. Maladroitement, sans doute, mais tout de même, elle a choisi l'enfant.

Dommage qu'elle ait depuis décidé de ne pas rendre de verdict dans trois causes qu'elle avait déjà entendues. En raison de cette décision, les victimes devront décrire encore une fois, devant un autre juge, les agressions qu'elles ont subies. Entre ces victimes et sa carrière, Madame le juge en chef de la Cour municipale, cette fois, a fait le mauvais choix. □

COMPLOT

Tonya Harding faisait partie du complot

sous une caution de 20 000 $, dont il a payé immédiatement 10 pour cent.

Dans le document accompagnant le mandat d'arrêt, Eckardt est cité comme affirmant que Harding avait passé deux coups de téléphone pour essayer de connaître les heures d'entraînement de sa rivale dans une patinoire proche de Boston.

Mais l'avocat de Harding, Dennis Rawlinson, a répliqué: «Tonya dément catégoriquement ces allégations. Nous estimons que le peu de crédibilité de M. Eckardt a déjà été bien établi».

Eckardt aurait déclaré au journal qu'il avait rencontré Gillooly à plusieurs reprises pour préparer l'agression. Lors d'une de ces rencontres, à minuit vers le 31 décembre, ils discutaient pendant que Harding s'entraînait devant eux. Shane Stant, qui devait commettre l'agression, était alors à Boston, cherchant le meilleur moment d'attaquer la patineuse, en compagnie de Derrick Smith, le chauffeur de la vouiture qui devait assurer la fuite de l'assaillant.

À un certain moment, Tonya Harding s'est approchée de son mari et d'Eckardt, et leur a déclaré qu'«elle était déçue que ces types n'aient pas encore fait ce qu'ils avaient dit qu'ils allaient faire». Eckardt ajoute que Gillooly lui montra un chèque de 10 000 $ tiré sur l'association en disant: «Dis à ces types que je leur donnerai un boni de 10 000 $ s'ils le font».

Harding, qui a été entendue plus de dix heures mardi par le FBI et le procureur, reste sous investigation, a déclaré le procureur adjoint de district John Bradley.

Selon le document accompagnant le mandat d'arrêt contre l'ex-mari de Harding, Shane Stant et Derrick Smith devaient recevoir 6500 $. Il aurait été convenu que Stant frapperait la jambe droite de la patineuse, car c'est sur cette jambe qu'elle retombe après les sauts, a dit Eckardt aux autorités.

Le même document note que Harding s'était inquiétée des coups de téléphone passés de son domicile à la patinoire du Massachusetts. Selon Eckardt, Gillooly lui a confié que sa femme «était inquiète d'avoir donné ces coups de fil et avait dit qu'au cas où elle serait interrogée à leur propos, elle répondrait les avoir passés pour convaincre Kerrigan de donner un autographe sur une affiche destinée à l'un de ses fans».

Claire Ferguson, présidente de l'Association américaine de patinage artistique, a fait savoir que l'organisme déciderait par vote dans quelques jours si Harding demeurerait au sein de l'équipe américaine pour les Jeux de Lillehammer, le mois prochain. □

La quotidienne Tirage d'hier
à trois chiffres 785
à quatre chiffres 8078

ABONNEMENT 285-6911
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30
RÉDACTION 285-7070
PROMOTION 285-7100
COMPTABILITÉ
Grandes annonces 285-6892
Annonces classées 285-6900

ANNONCES CLASSÉES
lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30 285-7111
Décès, remerciements 285-6816
GRANDES ANNONCES
Détaillants 285-7202
National, Télé+ 285-7306
Vacances, Voyages 285-7265
Carrières et professions, nominations 285-7320

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *LA PRESSE* et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à *LA PRESSE* sont également réservés. « Courrier de la deuxième classe —
Enregistrement : numéro 1400 » Port de retour garanti.
(USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.
RENSEIGNEMENTS 285-7272

CODE DU JOUR 03-5 VENDREDI 21 JANVIER 1994

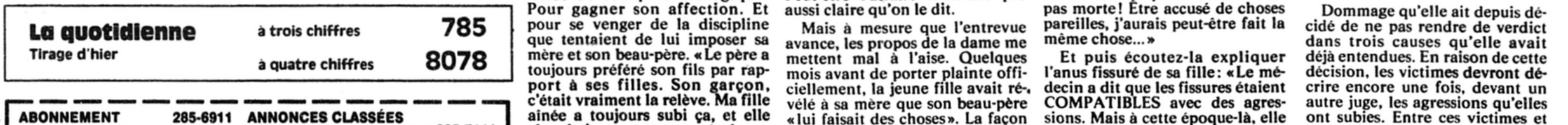

La Presse

Il faut créer une société supramunicipale pour assurer la gestion des déchets, dit la CUM

GILLES GAUTHIER

■ La CUM suggère la création d'une société supramunicipale qui s'occupera de la gestion des déchets des 29 municipalités de l'île de Montréal, deviendra propriétaire du dépotoir de l'ancienne carrière Miron et fera construire, l'an prochain, un incinérateur à Montréal-Est.

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement avait rejeté l'an dernier le projet de la Régie intermunicipale de gestion des déchets sur l'île de Montréal (RIGDIM), qui groupe les municipalités de banlieue, de construire un incinérateur au même endroit. Le groupe de travail qui a préparé le rapport rendu public hier soutient que l'usine, plus petite, qu'il propose répond aux critiques du BAPE.

Même si le rapport de 42 pages demande que toutes les villes de banlieue de l'île s'engagent à enfouir leurs déchets au dépotoir du Centre de tri et d'enfouissement des déchets (CTED), ce dernier ne fermera pas avant la fin du siècle. Et ce parce que la construction d'usines de compostage et de l'incinérateur «pourrait réduire la quantité de déchets domestiques enfouis au CTED de moitié d'ici cinq ans».

Le groupe de travail était dirigé par le directeur général de la CUM, Louis Roquet. Le mandat d'élaborer un projet conjoint avait été confié en octobre dernier à la CUM par la RIGDIM et par la Ville de Montréal. Les banlieues et Montréal avaient préparé au cours des années précédentes des projets distincts.

Le rapport suggère à court terme d'accroître la capacité du centre de tri installé au CTED et de construire trois usines de compostage: deux, d'une capacité de 50000 tonnes chacune, pour les déchets verts «nobles» (feuilles, résidus de jardins, fruits et légumes provenant du secteur commercial) et une troisième, de 100000 tonnes, pour le compostage des sacs verts après collecte sélective.

Il propose d'entreprendre rapidement la construction d'un incinérateur «pour mettre fin le plus vite possible à l'enfouissement pêle-mêle des sacs verts au CTED». Il aurait une capacité de 300000 tonnes par année, contre 413000 pour celui qui avait été proposé par la RIGDIM. Les travaux débuteraient en 1995 et il serait mis en service en 1998.

Le BAPE avait déploré l'absence d'une politique de gestion des déchets à l'échelle de l'île et la grosseur de l'incinérateur proposé, mais avait aussi conclu que ce dernier ne pouvait être accepté parce que les risques cumulatifs pour la santé n'avaient pas été clairement identifiés.

«Nous sommes d'opinion, à la lumière de diverses études, que les risques à long terme pour l'environnement sont plus élevés pour l'enfouissement sanitaire que pour l'incinération», écrivent les auteurs du rapport rendu public hier.

Ils suggèrent de renégocier le contrat que la RIGDIM avait accordé à la compagnie américaine Foster Wheeler ou de procéder à un nouvel appel d'offres.

Ils proposent que les actifs et passifs du CTED soient transférés à la nouvelle société publique, autonome mais affiliée à la CUM qui serait mise sur pied et dont le conseil d'administration serait contrôlé par des représentants des municipalités. Elle possèderait tous les équipements de traitement et d'élimination des déchets et en assurerait le financement. Centre de tri, usines de compostage et incinérateur devraient être «opérés» par des compagnies spécialisées. Montréal pourrait continuer de s'occuper de la gestion du CTED.

La société s'autofinancerait par une tarification des déchets qu'elle traiterait. Les villes seraient pénalisées à la fin de l'année si elles envoyaient plus de déchets que prévu au CTED ou à l'incinérateur mais recevraient une ristourne si elles dépassaient leurs objectifs de récupération et de compostage.

Pris de remords, un homme avoue un meurtre commis il y a 25 ans

YVES BOISVERT

■ Raymond Sauvé, l'homme qui n'était plus capable de vivre avec le souvenir du meurtre qu'il a commis il y a 25 ans, a reconnu sa culpabilité hier devant le juge Claire Barrette-Joncas.

Sauvé, 52 ans, avait étranglé, après l'avoir violée, le 23 juillet 1968, la jeune Norma Vaillancourt, une Gaspésienne de 21 ans venue suivre des cours de perfectionnement à Montréal. À l'époque, le meurtre était punissable par la peine de mort —même si elle n'était plus appliquée.

La jeune femme était sa voisine de palier. Aussitôt après l'avoir agressée, Sauvé avait déserté son appartement et s'était réfugié chez sa soeur. Jamais les policiers ne l'ont inquiété.

Quand il a été arrêté, en 1974, puis en 1975, et enfin en 1983, pour des infractions mineures, il croyait que les policiers allaient l'interroger sur ce meurtre. Personne ne lui en a jamais parlé.

Au moins «une fois par mois», selon sa déclaration, le souvenir de la victime le hantait.

Mais l'an dernier, ce souvenir est devenu obsessif. Il fallait qu'il se confie. «J'ai besoin de le confesser et d'en parler», a-t-il dit aux policiers.

Il a d'abord tout raconté à son curé, l'été dernier. Puis à un ami, et à sa soeur et son frère.

Finalement, il s'en est ouvert au policier de la CUM qui l'avait arrêté pour avoir fraudé l'Aide sociale, l'an dernier. Il a commencé par dire qu'il «connaissait quelqu'un qui avait tué quelqu'un d'autre.» Il demandait au policier s'il allait devoir témoigner, et il a fini par dire que c'est lui qui avait commis un meurtre.

Finalement, le 3 janvier 1994, Sauvé était incarcéré.

Hier, devant le juge Barrette-Joncas, de la Cour supérieure, Me André Vincent, du ministère public, a déposé les aveux de l'accusé, le rapport d'autopsie datant du 28 février 1969 (le troisième de la carrière bien remplie du docteur Jean Hould), les déclarations des amis et de la famille à qui il a tout avoué.

Le dossier policier de l'époque n'a pas pu être trouvé —sinon des bribes.

Le juge Barrette-Joncas a vérifié que l'accusé comprenait toutes les conséquences de son plaidoyer de culpabilité à une accusation de meurtre au deuxième degré (non prémédité), et le débat a ensuite porté sur la peine à lui imposer.

Normalement, un accusé doit être jugé en vertu de l'état de la loi au moment de la commission du crime. Mais une autre règle veut aussi qu'un accusé bénéficie toujours de la règle la plus clémente quand deux lois s'affrontent. De toute manière, il ne serait pas possible d'appliquer la peine de mort, abolie au Canada en 1976!

Quoi qu'il en soit, Sauvé sera condamné à l'emprisonnement à perpétuité. Le juge doit maintenant fixer le minimum d'inadmissibilité à la libération conditionnelle quelque part entre dix et 25 ans. La Couronne comme la défense suggèrent 10 ans, compte tenu du fait que l'accusé s'est lui-même livré à la police, de la difficulté, sans sa collaboration, de tenir un procès 26 ans après le fait, et du fait qu'il a plaidé coupable à la première occasion.

Le juge Barrette-Joncas rendra sa décision le 1er février.

PHOTO LUC-SIMON PERRAULT, *La Presse*

Manif pour la préservation des programmes sociaux

Une coalition de groupes populaires a érigé hier un «Mur de la honte» symbolique devant quelques édifices gouvernementaux abritant des bureaux du ministère québécois de la Sécurité du revenu (aide sociale) et d'Emploi Canada (assurance-chômage). Environ 200 personnes voulaient ainsi dénoncer, par un froid rigoureux, l'intention du gouvernement Chrétien de sabrer les programmes sociaux. Les manifestants soutiennent que ce sont les assistés sociaux et les personnes âgées qui feront à nouveau les frais des réformes fédérales envisagées. Ils dénoncent l'écart qui ne cesse d'augmenter entre riches et pauvres au pays. Des manifestations similaires devaient se tenir également à Toronto, à Vancouver et dans des villes américaines.

Chef de police accusé d'abus de confiance

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ Le chef de police de Sainte-Sophie, Denis Dupuis, a été accusé, hier, d'abus de confiance au palais de justice de Saint-Jérôme, à la suite d'une longue enquête de l'escouade des crimes économiques de la Sûreté du Québec.

Selon l'acte de dénonciation déposé au greffe pénal, le policier aurait mis dans son propre camion une batterie neuve destinée à la voiture de police de cette petite localité située au nord de Saint-Jérôme.

M. Dupuis aurait pris la batterie usagée de son camion pour la placer dans la voiture de police et mettre la neuve dans son véhicule privé.

Dans un autre cas, M. Dupuis aurait reçu de la municipalité une somme de 250$ et un montant identique de sa compagnie d'assurance pour un même accident avec son camion.

Une entente entre la municipalité et M. Dupuis stipule que le chef peut se servir de son camion pour aller témoigner en cour et qu'en retour, la Ville paie la franchise de 250$ en cas d'accident.

Or, à la suite d'un accident, le chef aurait «collecté» 250$ de la Ville et en plus de réclamer un montant identique de son assureur.

L'acte d'accusation lui a été signifié hier et il comparaîtra par voie de sommation le 15 février. Il est passible de cinq ans d'emprisonnement.

Un «fax» a été expédié au maire Luc Lefebvre pour l'aviser que son directeur de police était poursuivi au criminel.

C'est la deuxième fois que M. Dupuis a des démêlés avec la justice. À la fin des années 1980, il a été congédié à la suite d'une recommandation de la Commission de police du Québec.

Mais il avait porté sa cause devant les tribunaux, qui lui avaient donné gain de cause. Le conseil municipal a été obligé de le réembaucher, mais les procédures de réintégration ont duré plusieurs mois.

Dans le dernier dossier, ouvert en septembre dernier, les plaintes ont été autorisées par Me Jean-Rock Poulin, substitut du procureur général pour le district judiciaire de Rouyn-Noranda.

Démantèlement d'un réseau de fabrication de faux permis de conduire

MARCEL LAROCHE

■ Deux présumés fraudeurs spécialisés dans la fabrication et la vente de faux permis de conduire habituellement émis par la Société d'assurance-automobile du Québec ont abouti hier au palais de justice de Montréal, inculpés d'une kyrielle d'accusations découlant de leur petit réseau fort lucratif.

Les deux présumés faussaires, Michel Brossard, 50 ans, de Greenfield Park, et Denis Comeau, 51 ans, de Marieville, sont accusés de fabrication et d'usage de faux documents, en l'occurrence des permis de conduire falsifiés de la SAAQ, selon les articles 368 et 369 du code criminel du Canada.

L'enquête amorcée en février 1993 par les policiers de l'escouade des crimes économiques de la SQ de Montréal, et dont les résultats ont été connus cette semaine, a démontré que les prévenus auraient exigé des sommes d'argent variant entre 350$ et 2500$ à toute personne intéressée à obtenir un faux permis de conduire.

De connivence avec cinq autres individus, Comeau et Brossard auraient, entre septembre 1992 et février 1993, fabriqué de faux contrats émanant d'une école de conduite reconnue, qui n'est cependant pas impliquée dans ce dossier, en plus de confectionner de fausses fiches d'élèves et des certificats de naissance falsifiés.

Denis Comeau

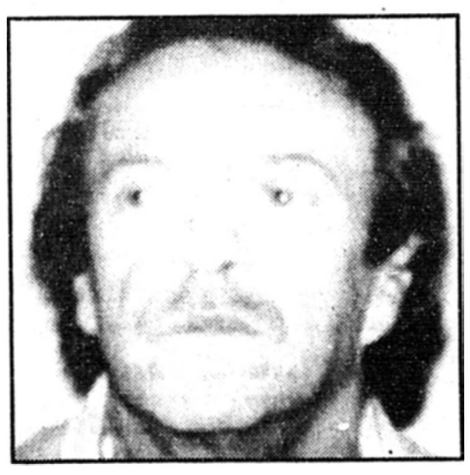

Michel Brossard

Les présumés fraudeurs auraient aussi recruté des gens pour des examens théoriques et pratiques requis dans le but de procurer des permis de conduire à des personnes qui n'étaient pas détentrices d'un tel document, ou encore à des automobilistes dont le permis était suspendu ou révoqué.

Lors d'une perquisition effectuée dans un bureau du boulevard Henri-Bourassa, dans le nord de Montréal, les policiers de la SQ ont saisi des documents ayant servi aux présumés faussaires.

Michel Brossard, connu des services policiers pour des crimes similaires, ainsi que Denis Comeau ont été remis en liberté moyennant les conditions usuelles en attendant l'audition de leur enquête reportée au mois de février prochain, au palais de justice de Montréal.

Par ailleurs, cinq autres individus soupçonnés par les enquêteurs de la SQ d'avoir trempé dans ce petit réseau devront comparaître ultérieurement devant le tribunal pour répondre à des accusations de fabrication et d'usage de faux documents.

L'EXPRESS DU MATIN

MENOTTÉ

■ Une jeune famille a passé un mauvais quart d'heure, hier matin, à Laval quand elle a été séquestrée par deux individus armés qui ont pris la fuite avec un système de son. Il passait 10h quand les malfaiteurs se sont présentés au domicile de la famille d'André Bujold, au 7478, boulevard Lévesque. M. Bujold, dans la trentaine, a eu les mains menottées derrière le dos. Sa femme, du même âge, et leur enfant de trois ans environ, n'ont pas été molestés. Après le départ des bandits, M. Bujold a réussi à sortir dans la rue et a alerté des passants qui ont mandé la police. Il a fallu l'intervention des pompiers pour couper les menottes passées à la victime. Au dernières nouvelles, les voleurs étaient toujours au large.

AGRESSION ARMÉE

■ Un homme de 51 ans a été atteint d'une balle au thorax, à la suite d'une altercation survenue hier soir au 4335 rue Adam, dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve, dans l'est de Montréal. L'agression s'est produite vers 19h et ferait partie de ce que la police appelle la «guerre» pour le contrôle du marché de la drogue dans ce quartier. La victime s'en est sortie de justesse, puisque la balle a frôlé le coeur. Les médecins ne craignaient plus pour sa vie en fin de soirée. Les enquêteurs possèdent une bonne description du suspect.

L'AFFAIRE BARNABÉ

■ La Ligue des droits et libertés croit qu'une enquête publique est nécessaire pour faire toute la lumière sur les événements qui ont mené Richard Barnabé dans l'état où il se trouve à l'hôpital. Cette enquête, estime-t-on, doit être demandée par le ministre de la Justice, dès que le procès des six policiers mis en accusation sera terminé et ce, afin de ne pas nuire au processus judiciaire.

LE ZOO SUR SES PATTES

■ Amorcé sous le signe de l'incertitude et des contraintes budgétaires, 1993 a finalement permis à la Société zoologique de Granby de retomber financièrement sur ses pattes. Une bonne nouvelle pour la centaine de sociétaires qui, malgré le froid intense, s'étaient déplacés au cégep mercredi soir pour assister à la 41e assemblée générale de l'organisme. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. La Société a enregistré l'an dernier des revenus de près de 5,3 millions et encouru des dépenses d'un peu plus de 4,5 millions, elle s'est donc retrouvée en bout de piste avec un excédent avant amortissement de 778 084 $. Côté assistance, la Société a renoué avec l'achalandage de 1989. Quelque 400 000 personnes se sont présentées aux tourniquets du zoo. Et 367 000 ont été accueillis sur le site pendant la saison estivale, 26 000 lors de la Féerie des lumières — qui revient à l'affiche cette année du 18 février au 6 mars — 3000 à l'Halloween et 4000 dans le cadre d'activités éducatives. À la fin de la saison 1992, 360 000 visiteurs avaient été dénombrés.

PANNES DE CHAUFFAGE

■ L'Organisation Jeunesse au Soleil fait savoir que l'Association des distributeurs d'huile à chauffage du Québec s'est associée avec l'organisme pour aider les familles moins fortunées souffrant des pannes de chauffage durant cette période glaciale. Le département de services d'urgences de Jeunesse au Soleil évaluera chaque cas individuellement et rendra service aux clients sur une base prioritaire d'extrême urgence. On espère que cet accord éliminera toute tragédie qui pourrait être attribuable au froid.

JEUNE HOMME RECHERCHÉ

■ La police de Laval est à la recherche de Yoann Crouzatier, 18 ans, porté disparu de son domicile familial depuis le 16 janvier. Il a les yeux bruns, les cheveux noirs, mesure 1m74 et pèse 58 kg. Il arbore un tatouage de lutin au bras gauche.

Au moment de sa disparition, il portait des jeans gris, des bottes noires à pointes de métal, un manteau beige pâle 3/4 avec capuchon de fourrure, ainsi qu'une casquette beige à carreaux. Toute information à son sujet peut être communiquée au 662-4150, en mentionnant le numéro du dossier LV1-940116-007.

PUBLIREPORTAGE

GUIDE OFFICIEL

SALON ÉPARGNE-PLACEMENTS

Place Bonnaventure - du 28 au 31 janvier

Un cahier spécial à ne pas manquer demain dans La Presse

2043397-119

Nicole St-Martin à la tête d'Oxfam

Lise Bacon fera partie du conseil d'administration

JEAN-PAUL SOULIÉ

■ OXFAM-Québec poursuit sa résurrection. Après une sombre période de magouillages et d'accusations diverses contre ses anciens dirigeants, son président et porte-parole depuis deux ans, Jean-Pierre Charbonneau, ancien journaliste — notamment à *La Presse* et au *Devoir* — et ancien député péquiste, ancien adjoint parlementaire de René Lévesques, vient de décider de replonger dans la politique. Ses successeurs sont maintenant connus.

La présidente d'OXFAM-Québec sera désormais Nicole St-Martin, qui en était jusqu'à récemment vice-présidente du conseil d'administration. Elle est directrice des programmes de formation de l'Institut de recherche et d'enseignement pour les coopératives de l'Université de Sherbrooke. Elle a siégé au conseil d'administration de l'OCSD (Organisation canadienne pour la solidarité et le développement), qui a fusionné l'an dernier avec OXFAM.

Première femme à occuper la présidence d'OXFAM, Mme St-Martin va retrouver au conseil d'administration Lise Bacon, qui était jusqu'à tout récemment vice-première ministre du Québec, et ministre de l'Énergie et des Ressources. Un actif que le président sortant d'OXFAM, Jean-Pierre Charbonneau, considère comme un atout extraordinaire.

Au sujet de la présence de Mme Bacon, M. Charbonneau est très fier. Il parle comme un Jacques Demers, du Canadien de Montréal, qui aurait été chercher Sergei Fedorov pour compléter son équipe. «Expérience, réputation, rigueur, elle va continuer à assurer la consolidation de l'image d'OXFAM. En plus elle a un bon réseau de contacts et OXFAM a besion de ça.»

À la suite de sa fusion avec l'OCSD (Organisation canadienne pour la solidarité et le développement), OXFAM atteint un chiffre d'affaires de 14 millions de dollars par an. Mais l'ACDI est un de ses principaux fournisseurs, pour des secours d'urgence. Sa dernière campagne de souscription a atteint entre 700 000 $ et 800 000 $ et se poursuit actuellement péniblement. Mais il faudrait entre 900 000 $ et 1 million de dollars à OXFAM pour ne pas avoir à sabrer certains programmes.

Un sondage — à peu près gratuit — de la firme Léger-Léger a démontré que la crédibilité d'OXFAM était redevenue très grande, tant auprès du grand public que de souscripteurs. Jean-Pierre Charbonneau est optimiste. «Avec Mme Lise Bacon, son sens de l'organisation et des campagnes de financement et ses contacts, OXFAM va redevenir un des grands organismes du milieu de la coopération et de la solidarité internationale.»

La Régie refuse de payer les honoraires d'une jeune médecin

MARTHA GAGNON

■ Un jeune médecin de Napierville, le Dr Luc Denault, ne pourra être payé pour les 300 heures qu'il a travaillé dans une clinique privée parce qu'il ignorait l'existence d'un article contenu dans un décret datant de 1983.

Il a eu un choc en apprenant récemment que la Régie de l'assurance-maladie refusait de lui payer ses honoraires depuis le mois d'octobre. «Je m'attendais de recevoir autour de 15000 $, dit-il. Or, je suis sans revenu depuis cette période. Si la Régie maintient sa décision, cela m'aura coûté environ 100 $ par jour pour travailler en tenant compte des différentes dépenses, dont la location du bureau.»

Agé de 26 ans, Luc Denault a obtenu son permis de pratique l'automne dernier. Il a toutefois décidé de poursuivre sa formation et de se spécialiser en santé publique à l'Université de Sherbrooke. Tout en se perfectionnant, il a choisi de travailler dans un cabinet privé de Napierville (son lieu d'origine) deux soirs par semaine, ainsi que le samedi. Il a également effectué quelques visites à domicile.

Les choses allaient bien jusqu'à ce que la Régie l'informe qu'il n'avait pas le droit de facturer des honoraires parce qu'il travaillait dans une clinique privée tout en poursuivant sa formation. Hier, le Dr Georges Boileau, de la Fédération des omnipraticiens du Québec, a expliqué qu'un décret interdisait bel et bien ce genre de pratique.

L'article en question mentionne que les services fournis par un médecin en stage de formation pour l'obtention d'un certificat de spécialité, ne sont assurés que lorsque celui-ci pratique dans un hôpital (autre que celui où il effectue son stage), un CLSC ou tout autre établissement public. Le médecin ne peut être payé par la Régie s'il pratique dans un cabinet privé.

Selon le Dr Boileau, cet article adopté en 1983 visait avant tout un objectif pédagogique. On considère qu'il est préférable pour un étudiant en formation de travailler dans un milieu bien encadré comme un hôpital. Il y aussi tout l'aspect de la responsabilité professionnelle.

«Cet article n'a pas été adopté pour des raisons de concurrence entre les cabinets privés et le système public mais pour des raisons essentiellement pédagogiques», précise le Dr Boileau. À son avis, c'est à la Fédération des médecins résidents d'informer ses membres de l'existence de cet article.

Le Dr Luc Denault affirme qu'il n'a jamais été mis au courant de cette règle. S'il a choisi de travailler en cabinet privé plutôt qu'au CLSC local c'est, dit-il, parce que l'horaire lui convenait et qu'il trouvait la pratique plus intéressante.

Mais la loi c'est la loi. Il ne semble pas que la Régie soit disposée à faire une exception pour le Dr Denault qui devra payer les frais de location de son bureau. «Je paye cher pour mon ignorance. C'est terriblement frustrant d'apprendre qu'on a travaillé pour rien. Surtout qu'il manque de médecins dans la région.»

À son avis, la Régie de l'assurance-maladie aurait dû l'informer de la situation. «On m'a envoyé toute la paperasse nécessaire pour la facturation, ainsi que deux états de compte. Jamais on ne m'a laissé entendre qu'il y avait quelque chose d'anormal.»

Lancement d'un vidéo pour aider les femmes violentées à faire face à la justice

GEORGES LAMON

■ Une enquête de Statistiques Canada menée à l'automne 1993 révélait qu'une femme sur quatre a été victime de violence de la part d'un conjoint.

C'est cette réalité qui a poussé la Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec à réaliser un projet pour aider les femmes violentées à faire face au processus judiciaire, sans le fuir et subir leur sort.

Elle vient de lancer, à travers le Québec, une trousse d'information et de formation — «Le processus judiciaire criminel et vous!» — à l'intention des personnes appelées à oeuvrer auprès des victimes d'actes criminels. Cette trousse d'information, qui comprend une cassette vidéo et un guide de formation, vise essentiellement à aider les victimes de ces actes à faire face à la justice avec le moins de traumatismes possible. Distribuée à un très grand nombre de personnes ou d'organismes ressources du Québec — maisons d'hébergement, centres de femmes, centres d'aide aux victimes d'actes criminels, et centres d'aide de lutte contre les agressions à caractère sexuel —, cette trousse a pour but ultime d'informer, de former et de conscientiser tout intervenant professionnel des réseaux de la Santé, des Services sociaux et de la Justice à la réalité des victimes et leur permettre une aide adaptée à leurs véritables besoins.

Le projet a obtenu une contribution du ministère de la Justice du Québec grâce au programme de soutien financier à des projets d'organismes communautaires, lancé à l'automne 1992, à la suite du Sommet de la Justice. Il a du reste nécessité la collaboration de substituts du procureur général, de juges, de divers services du palais de justice de Longueuil et notamment de l'Association des avocats de la défense.

La présidente de la Fédération, Patricia Rossi, a expliqué que cette documentation pouvait facilement servir de sujet de discussion à l'occasion de soirées avec des femmes violentées. Car elle ne cache pas que «les femmes ont terriblement peur du processus judiciaire». Cette trousse est disponible à la Fédération à Longueuil: (674-0324) et auprès de divers organismes du milieu.

RÉSULTATS loto-québec

loto-québec

6/49 Tirage du 94-01-19

4 14 17 20 21 33

Numéro complémentaire: 1

GAGNANTS		LOTS
6/6	0	2 141 032,40 $
5/6+	9	71 367,70 $
5/6	289	1 778,00 $
4/6	16 864	58,40 $
3/6	299 144	10 $

Ventes totales: 16 163 344,00 $
Prochain gros lot (approx.): 5 500 000,00 $
Prochain tirage: 94-01-22

Extra Tirage du 94-01-19

NUMÉROS	LOTS
966883	100 000 $
66883	1 000 $
6883	250 $
883	50 $
83	10 $
3	2 $

Banco Tirage du 94-01-20

5	7	11	13	14
19	20	29	33	34
35	36	37	40	48
49	57	63	64	66

Prochain tirage: 94-01-21

TVA, LE RÉSEAU DES TIRAGES DE LOTO-QUÉBEC

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

LE SALON INTERNATIONAL DE L'AUTO DE MONTRÉAL

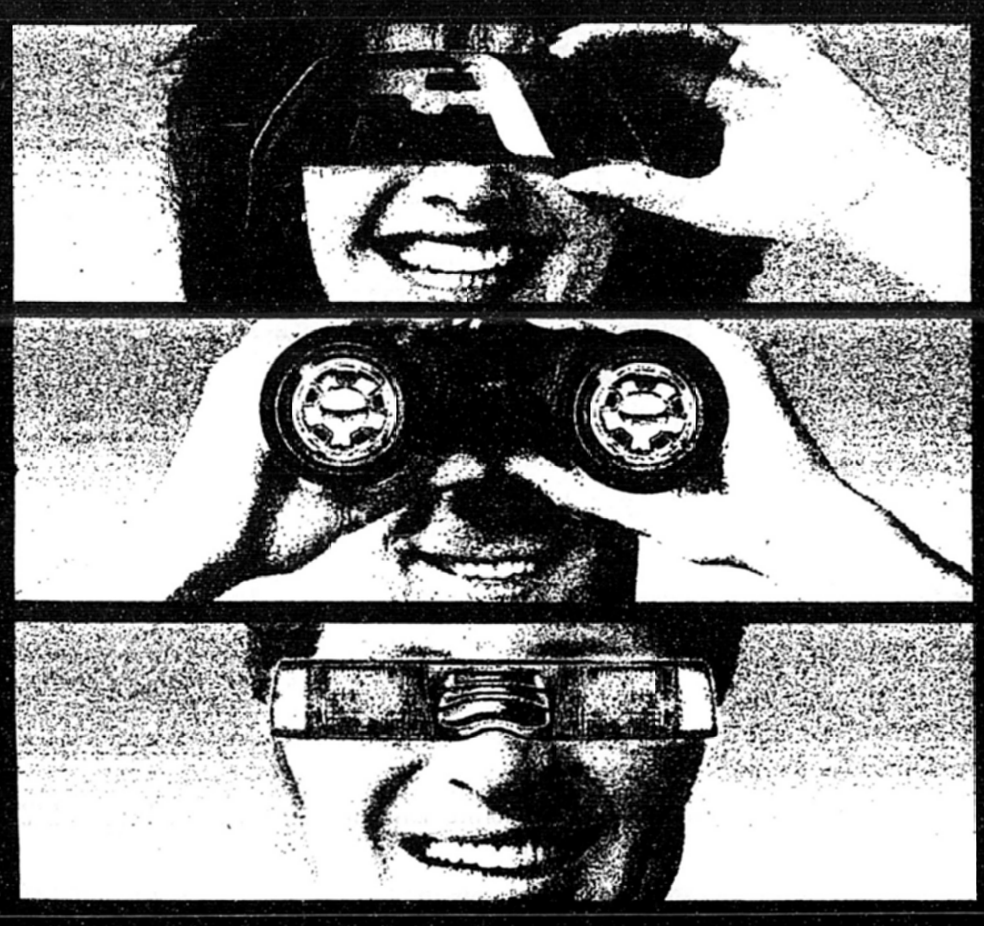

...à découvrir

L'ARRÊT AU PUITS YOKOHAMA

Participez à une épreuve contre la montre et courez la chance de faire partie de l'équipe Yokohama à leur puits de ravitaillement au Grand Prix Player's.

DERNIER WEEK-END

...AU 23 JANVIER AU STADE OLYMPIQUE

Heures d'ouverture : de 10h00 à 23h00 à l'exception de dimanche le 23 janvier, 10h00 à 20h00
Les guichets ferment 2 heures avant l'heure de fermeture du Salon.
Billets d'entrée : Adultes 8,50 $ - Étudiants, âge d'or et groupes de 20 et plus : 6,50 $
Enfants de 6 à 12 ans accompagnés d'un adulte : 1 $ (taxes incluses)
Enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte : gratuit

HALTE-GARDERIE CHEVROLET
SERVICE GRATUIT POUR LES ENFANTS DE 2 À 8 ANS

Complétez ce coupon de participation et déposez-le au Salon de l'Auto ou postez-le à La Presse, Concours Salon de l'Auto
La Presse Ltée., C.P. 5015, Succ. Place d'Armes, Montréal H2Y 3M1

NOM: PRÉNOM: ÂGE:
ADRESSE: APP.: VILLE:
CODE POSTAL: TÉL.: JE SUIS ABONNÉ(E) À LA PRESSE ☐
Pour se mériter leur prix, les gagnants devront répondre correctement à la question mathématique suivante: 26 x 26 - 650 = ____

CHEVROLET — La Presse — cjms 1280 — YOKOHAMA
LA CORPORATION DES CONCESSIONNAIRES D'AUTOMOBILES DE MONTRÉAL INC. — CFTM — CHMF 94,3 RADIO

Les tirages auront lieu le 23 janvier à 20h au Salon International de l'Auto au Stade olympique.
Les règlements du concours sont disponibles sur demande au Salon de l'Auto.

AVIS PUBLIC

ENCAN

AU PORT DE MONTRÉAL
ENTREPÔT MARITIME

TAPIS DE PERSE ET D'ASIE
SAISIS PAR LE GOUVERNEMENT
TAXES ET DROITS
ACQUITTÉS AU PORT D'ENTRÉE
CARGAISON RÉORIENTÉE

PAR ORDRE DES DOUANES AMÉRICAINES

AUTRES TAPIS IMPORTÉS DE DIMENSIONS VARIÉES, ÉVALUÉS, COMPRENANT UNE BELLE SÉLECTION DE TAPIS EN SOIE ET DE TAPIS TRIBAUX RARES.

- LES TAPIS DOIVENT ÊTRE LIQUIDÉS ET EMPORTÉS IMMÉDIATEMENT
- FRAIS DE 10% POUR TRANSPORT, COURTAGE ET ENTREPOSAGE, EN SUS
- CHAQUE BALLOT SERA OUVERT ET LES TAPIS SERONT ÉTIQUETÉS UN À UN POUR INSPECTION PUBLIQUE
- PIÈCES D'IDENTITÉ EXIGÉES POUR L'INSCRIPTION, NUMÉRO EXIGÉ DES MARCHANDS POUR EXONÉRATION DE TAXES
- PAIEMENT COMPTANT, PAR MANDAT BANCAIRE OU CARTE DE CRÉDIT

PRÈS DU PORT DE MONTRÉAL
ENTREPÔT
48, RUE QUEEN
Permis no 235852
BLOOMSBURY & BUTTERFIELD
ENCANTEURS ET ÉVALUATEURS V2044643

DIMANCHE 23 JANVIER
ENCAN À 14 H
INSPECTION À PARTIR DE 13 H

AVIS DE CORRECTION

Veuillez noter qu'il y a deux modifications dans l'annonce Canadien parue hier dans La Presse.

Le vol aller-retour Montréal - Calgary / Edmonton doit être à 449$

et le Montréal - Vancouver doit être à 459$

Veuillez nous excuser pour les inconvénients que cela a pu vous causer.

V2046430

Attendez

le plus important salon de l'habitation au pays avant d'acheter votre nouvelle maison.

15e SALON NATIONAL DE L'HABITATION
LE SALON DE L'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR

DU 25 FÉVRIER AU 6 MARS
AU STADE OLYMPIQUE

Chauffage radiant : « Pas de panique ! », dit la Régie du bâtiment du Québec

PIERRE GINGRAS

■ Le moratoire décrété mercredi par la Régie du bâtiment du Québec sur l'installation de système de chauffage radiant a provoqué une confusion générale, sinon un vent de panique chez plusieurs propriétaires de maisons.

Mais autant à la Régie que chez la Corporation des maîtres électriciens du Québec, on voulait, hier, rassurer la population. Les deux organismes ont dû répondre à plusieurs consommateurs inquiétés par la situation. « Pas de panique ! », a lancé le porte-parole de la Régie du bâtiment, Georges Paquet.

Rappelons qu'au cours des dernières semaines, les systèmes de chauffage radiant semblent impliqués dans 17 cas d'incendies dans la province, dont plusieurs dans la région de Québec. Trois compagnies offrent ce genre de chauffage chez nous. Il s'agit des marques Eswa, d'origine norvégienne, de Flexwatt, un produit américain et Aztec-Flexel, un système écossais. Aztec-Flexel semble en cause dans 15 incendies alors que les deux autres sinistres auraient provoqués par un problème dans les systèmes Eswa et Flexwatt.

C'est justement parce que les trois fabricants semblent tous impliqués que la Régie a décrété son moratoire qui ne sera pas levé avant quelques semaines, indique-t-on. Trois autres autres incendies de même nature ont aussi été signalées en novembre dernier en Colombie-Britannique. On ne sait pas toutefois la nature exacte de défectuosités.

La régie a d'ailleurs contacté les responsables de la compagnie Aztec-Flexel, en Écosse qui s'est dit surprise, semble-t-il, par la situation. La firme doit dépêcher des experts au Québec d'ici peu. Selon la régie, Aztec-Flexel a mentionné que c'était la première fois que son matériel éprouvait des problèmes de cette nature. On sait par ailleurs que l'installation des panneaux radiant peut aussi être en cause.

Rappelons que la Régie du bâtiment recommande à tout propriétaire de système radiant de faire vérifier ses installations par un entrepreneur électricien, si possible par celui qui en a fait la pose initiale. On compterait environ 1000 propriétés au Québec chauffées avec un système radiant, dont 300 avec Aztec-Flexel. « Il ne faut pas paniquer, dit M. Paquet. Ce type de chauffage est relativement peu utilisé chez nous et ce ne sont pas tous les systèmes qui font défaut. »

À la Corporation des maîtres électriciens du Québec, on trouve que l'examen systématique de tous les systèmes n'est pas vraiment justifié si le chauffage fonctionne normalement. Certains de ces systèmes sont en activité depuis 1985. Selon la corporation, un examen complet d'une résidence dotée d'un chauffage radiant peut prendre de deux à trois heures et coûter de 100 à 150 $.

Si l'électricien constate que le système est défectueux, le propriétaire n'aura d'autre choix que de se payer un système de plinthes chauffantes. On ignore pour l'instant quels recours légaux sont à la disposition des propriétaires malchanceux. Certains systèmes seraient toutefois garantis pour une durée de 15 ou de 20 ans.

Au Bureau d'assurances du Canada, le BAC, on invite les propriétaires au calme. « Les assureurs vont bien sûr assumer leurs responsabilités en cas de désastre, a expliqué le directeur général adjoint, Marcel Tassé. Sur les 54 000 incendies que l'on connaît au Québec à chaque année (les chiffres sont de 1989), un peu plus de 17 000 sont provoquées par une défaillance électrique ou mécanique. On constate que 17 incendies ce n'est pas beaucoup. »

M. Tassé estime toutefois que les assureurs pourraient être portés dans l'avenir à demander plus de précisions sur le type de chauffage électrique dont est dotée une résidence afin de mieux évaluer leurs risques avant d'assurer une couverture.

Relativement coûteux, le système de chauffage radiant est souvent utilisé parce qu'il ne prend pas de place et qu'il est invisible. On s'en sert notamment dans les chambres de bain.

Selon la définition de la Corporation des maîtres électriciens, le système fonctionne grâce à « une pellicule chauffante qui transforme une paroi de gypse ou de béton en panneau radiant qui, à son tour, chauffe la pièce par rayonnement ». (Les plinthes chauffent par convection).

Les satellites canadiens Anik E-1 et E-2 en panne

Les grands journaux privés de certaines agences de presse ; des signaux de tv brouillés

BRUNO BISSON

■ Une panne du système de contrôle d'un des plus importants satellites de télécommunications du Canada, Anik E-1, a privé les grands journaux du pays des services de certaines agences de presse en plus de brouiller des signaux de télévision dans quelques régions du pays, au cours de la journée d'hier.

Selon Mme Christine Bailey, porte-parole de la société Telesat Canada à qui appartient le précieux satellite, une panne survenue vers 12 h 40 dans le mécanisme de contrôle de rotation qui permet d'orienter Anik E-1 par rapport à la terre, a provoqué la rupture des communications entre les agences de presse *Reuter et Canadian Press* et leurs abonnés, d'un océan à l'autre.

Dans certaines régions du pays, les signaux des réseaux TV 5, CTV, CBC Newsworld et TVNC ont aussi été perdus à la suite de la panne qui a provoqué le retournement du satellite. Le satellite, qui a coûté 300 millions $ à Telesat et qui a été lancé au cours de l'été 1991, ne pointe plus vers la terre que par intervalles, depuis cette panne.

Certains signaux ont tout de même pu être réacheminés par les ingénieurs de Telesat. Anik E-1 achemine les signaux d'au moins 11 réseaux de distribution (télévision, radio, agences de presse et autres) en plus d'assurer les télécommunications de plusieurs clients corporatifs, dont des entreprises et des fournisseurs de services téléphoniques (Bell Canada, entre autres).

Selon Mme Bailey, la panne du système de contrôle de rotation du satellite a provoqué une « déstabilisation » qu'on s'employait, hier, à corriger à partir des centres de contrôle de Telesat. La panne du dispositif appelé *Momentum Wheel Control System*, a pour effet d'entraîner le satellite dans un mouvement giratoire plus rapide que normal.

La cause de la panne n'était pas encore connue en soirée hier, a précisé Mme Bailey, et la firme s'employait à trouver des voies alternatives pour réorienter les signaux de télécommunications.

Anik E-1 et son frère jumeau, Anik E-2, ont été construits par la firme montréalaise Spar Aérospatiale, avant d'être lancés dans l'espace par la fusée européenne Ariane, en 1991. Ces satellites, dits de cinquième génération, ont coûté à Telesat la bagatelle de 600 millions $, lancement compris. Leur espérance de vie est de 14 ans.

Dans les jours qui suivirent son lancement, Anik E-2 a éprouvé des ennuis, qui ont flanqué une peur terrible à ses constructeurs et exploitants : en effet, une fois sur orbite, le satellite avait refusé de déployer ses antennes, faisant suer les spécialistes du contrôle à distance à grosses gouttes durant plusieurs jours. Les antennes furent finalement déployées après des jours d'efforts et de doutes, à partir de la terre. Anik E-2 se trouvait en orbite à 36 000 kilomètres au-dessus de l'Équateur, à ce moment, et aurait été perdu corps et bien sans ces manoeuvres de rétablissement.

Mme Bailey a précisé à *La Presse*, hier, que le satellite Anik E-1 a éprouvé des ennuis techniques, semblables à ceux qui l'ont perturbé hier, au cours de l'automne dernier. Mais cette panne a été de courte durée, a-t-elle précisé.

Anik E-2 aussi

La panne d'hier a duré sept heures. Puis, à la surprise des techniciens de Telesat Canada, le satellite Anik E-2 a fait des siennes à son tour.

Selon Chris Frank, directeur des affaires publiques de Telesat Canada, le satellite Anik E-2 s'est déstabilisé vers 21 heures dix, hier soir, soit peu après que les les spécialistes de Télésat soient parvenus à stabiliser Anik E-1.

Monsieur Frank qualifie cette situation de sans précédent, ajoutant que les chances que les deux satellites soient déstabilisés le même jour sont extrêmement faibles.

Il a ajouté que les problèmes rencontrés par Anik E-2 n'avaient rien à voir avec ceux d'Anik E-1, mais n'a pu dire quand Anik E-2 reprendrait du service.

La nouvelle panne du satellite touche notamment le réseau Newsworld de Radio-Canada et plusieurs canaux de télévision payante.

Hydro : 24 % de plus pour le chauffage en janvier ?

PIERRE GINGRAS

■ Les revenus d'Hydro-Québec ont baissé de 20 à 25 millions en décembre en raison du... doux temps.

En effet si les derniers jours du mois restent mémorables à cause des grands froids qui ont sévit après Noël, la température a été un peu plus chaude que la normale durant une bonne partie du mois. Si bien que la moyenne générale a été d'environ un degré moin élevé, ce qui a provoqué une baisse de la consommation d'énergie. Habituellement, la société d'État encaisse pas moins de 700 millions en décembre. Mais si la facture des abonnés a été moins élevée le mois dernier, ce sera le contraire en janvier, la température ayant été beaucoup plus froide que prévu.

Selon Hydro-Québec, le temps sibérien que nous avons connu depuis le début du mois devrait provoquer une hausse de votre compte variant de 15 $ à 22 $, pour les 18 premiers jours de janvier, si vous vous chauffez à l'électricité. Si le froid persiste, la facture moyenne des abonnés d'Hydro devrait être de 39 $ plus élevé que durant un mois de janvier « normal », soit environ 199 $, une augmentation de 24 p. cent, dit-on.

Rappelons que 67 p. cent des logements du Québec sont chauffés à l'électricité et six p. cent utilisent un système « biénergie ». On chauffe au mazout dans une proportion de 14 p. cent et sept p. cent des logements sont branchés sur le gaz naturel. Les autres, six p. cent utilisent le bois ou encore le charbon.

Vague de froid aux É.-U. : 101 morts

Le gouvernement fédéral paralysé

Agence France-Presse

WASHINGTON

■ Le froid polaire qui sévit depuis une semaine sur l'Est et le Centre des États-Unis a causé la mort d'au moins 101 personnes et a paralysé le gouvernement fédéral contraint de fermer ses portes hier pour un deuxième jour consécutif.

Quelque 22 millions de personnes ont dû subir des délestages par rotation à Washington et dans cinq états du nord-est, les compagnies électriques tentant d'éviter une saturation du réseau face à une demande record. Au cours de la journée de mercredi, Hydro-Québec a fourni jusqu'à 1000 mégawatts aux États de la Nouvelle-Angleterre.

Pour conserver l'énergie, les différentes agences du gouvernement fédéral à Washington ont fermé mercredi et devaient le rester hier, comme les écoles et de nombreuses entreprises ; 362 000 fonctionnaires fédéraux sont restés chez eux mercredi et hier, seul le personnel « essentiel » devant se trouver à son poste.

La plupart des victimes de cette vague de froid qui est venue du nord ont été tuées dans des accidents de la route ou ont subi des crises cardiaques en dégageant la neige tombée en abondance.

Certaines ont péri gelées, dont deux personnes âgées à Louisville (Kentucky), un nouveau-né dans une maison non-chauffée de Dayton (Ohio) et un homme qui est mort de froid dans sa voiture en Virginie occidentale.

Une femme de 69 ans, Stella Bilzerian, qui ne pouvait pas ouvrir la porte de sa maison à Worcester (Massachusetts) parce que la serrure était gelée est morte de froid, ses voisins ne l'ayant pas reconnue et ayant eu peur de la laisser entrer chez eux, a indiqué la police.

Des records de froid ont été enregistrés dans plusieurs villes mercredi, notamment à Whiteland (Indiana), où il faisait -38 degrés Celsius. « Lorsque l'on sort, c'est comme si on recevait un coup de poing en pleine poitrine », a expliqué un sergent de la police locale, Richard Broughton.

Les températures sont descendues à -30 à Colombus (Ohio), -20 à Washington, -31,5 à Akron (Ohio) et -34 à St. Cloud (Minnesota). Une remontée des températures était cependant prévue à partir d'hier.

Un état d'urgence a été décrété mercredi à Washington, où le président Bill Clinton a annulé un discours qu'il devait prononcer hier à l'université Georgetown pour le premier anniversaire de son arrivée à la Maison blanche, ainsi que dans toute la Pennsylvanie, où des records de froid ont été enregistrés, comme à Eriée (-28). La compagnie sidérurgique Bethlehem Steel a dû fermer des hauts fourneaux dans cet état, ainsi que dans le Maryland.

En raison de la neige et de la glace, les autoroutes du Kentucky sont restées fermées à tous les véhicules non-prioritaires mercredi pour le troisième jour consécutif.

Ford a interrompu le travail dans deux usines au Kentucky et réduit les activités de 11 autres usines ailleurs aux États-Unis et au Canada. Honda, Chrysler, Nissan et Toyota ont également fermé des centres de production dans le Kentucky, l'Ohio, le Missouri et l'Illinois.

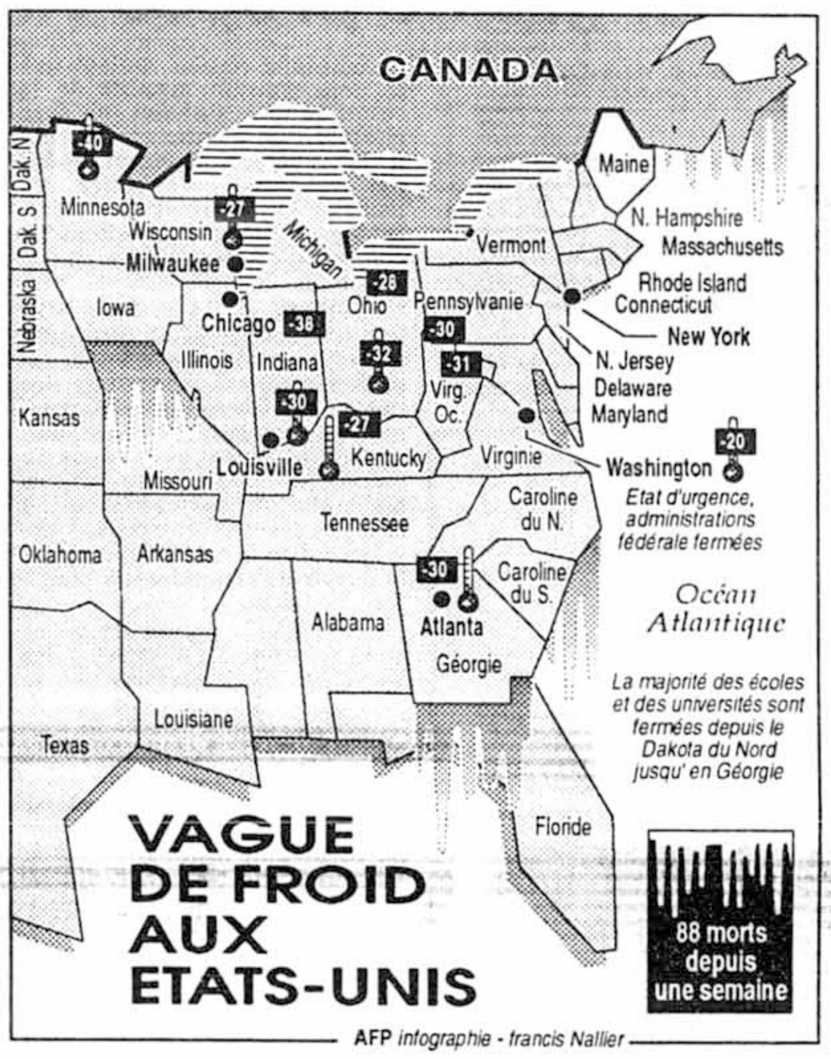

AFP *infographie - francis Nallier*

SAAQ : on devrait réduire les cotisations, selon un sondage SOM-*La Presse*-Radio-Québec

■ Les surplus de la Société de l'assurance automobile du Québec devraient prioritairement être utilisés pour diminuer les cotisations, selon près d'une répondant sur deux à un sondage SOM réalisé pour le compte de *La Presse* et de Radio-Québec.

Si 48 p. cent des gens interrogés sont de cet avis, 40 p. cent estiment que c'est plutôt à l'amélioration du réseau routier que les surplus de la SAAQ devraient surtout être consacrés. Dix p. cent seulement privilégient une augmentation des indemnités aux accidentés de la route.

Une majorité (53 p. cent) de jeunes de 18 à 24 ans et parmi les 25 à 34 ans (55 p. cent) favorisent cependant l'amélioration du réseau routier, selon les résultats de ce sondage effectué auprès de 1004 répondants, interrogés dans tout le Québec entre le 14 et le 19 janvier.

Dans les autres tranches d'âges, ce sont les 45 à 54 ans qui sont les plus nettement en faveur (67 p. cent) d'une diminution des primes. C'est aussi dans cette catégorie qu'on retrouve le plus de propriétaires d'automobiles, soit 80 p. cent. De façon générale, 68 p. cent des répondants au sondage possèdent une voiture.

Rappelons que depuis 1986, le gouvernement du Québec a effectué plusieurs ponctions à même les surplus de la SAAQ. Ces sommes servaient à l'amélioration du réseau routier. Mais en novembre dernier, Québec a annoncé son intention de s'approprier encore un milliard $ de surplus de la société, pour cette fois renflouer ses propres coffres. La SAAQ avait plutôt prévu redistribuer progressivement ses surplus en diminuant les cotisations des automobilistes.

Le sondage révèle par ailleurs un taux de satisfaction de 63 p. cent par rapport à la SAAQ. En répartissant le nombre d'indécis, qui est de 21 p. cent, on arrive cependant à un pourcentage d'insatisfaits de 20 p. cent qui, selon les sondeurs, aurait tout de même de quoi faire réfléchir les dirigeants de la société.

Car lorsqu'on additionne les « plutôt insatisfaits » (14 p. cent après répartition des indécis) et les « tout à fait insatisfaits » (six p. cent), on arrive à ce total d'insatisfaits d'un répondant sur cinq, qui est supérieur au taux des « tout à fait satisfaits » (13 p. cent). On peut alors parler, selon Guy Larocque, chargé de projet chez SOM, d'une « opposition substantielle ». « Un problème dont il faut qu'on s'occupe », résume-t-il.

Les sondeurs ont également mesuré le taux de satisfaction par rapport aux compagnies privées d'assurance automobile, taux qui s'établit à 64 p. cent avant la répartition des 15 p. cent d'indécis. Après répartition, le taux d'insatisfaits s'élève à un répondant sur quatre.

SONDAGE SOM- *La Presse* -Radio-Québec

■ **Depuis 1978, le régime d'assurance automobile du Québec (SAAQ) est administré d'une part par la SAAQ pour ce qui est des blessures corporelles et d'autre part par les compagnies privées d'assurance pour les biens matériels. Quelle est votre perception de la SAAQ? Diriez-vous que vous en êtes...?**

	Tout à fait satisfait	Plutôt satisfait	Plutôt insatisfait	Tout à fait insatisfait	NSP / NRP
L'ensemble *(n: 1004)*	**10 %**	**53 %**	**11 %**	**5 %**	**21 %**
Région					
Québec-métro *(n: 302)*	6	55	14	4	21
Montréal-métro *(n: 452)*	7	53	12	7	21
Ailleurs en prov. *(n: 250)*	15	50	10	4	21

■ **Quelle est votre perception des compagnies privées d'assurance automobile au Québec. Diriez-vous que vous en êtes...?**

	Tout à fait satisfait	Plutôt satisfait	Plutôt insatisfait	Tout à fait insatisfait	NSP / NRP
L'ensemble *(n: 1004)*	**15 %**	**49 %**	**16 %**	**5 %**	**15 %**
Région					
Québec-métro *(n: 302)*	8	52	18	4	18
Montréal-métro *(n: 452)*	13	51	16	6	14
Ailleurs en prov. *(n: 250)*	20	46	15	3	16

■ **Croyez-vous que les surplus de la SAAQ devraient plutôt être utilisés prioritairement pour...?**

	Baisser les primes	Aug. les indemnisations	Amél. le réseau routier	Autre	NSP / NRP
L'ensemble *(n: 1004)*	**48 %**	**10 %**	**40 %**	**1 %**	**1 %**
Région					
Québec-métro *(n: 302)*	44	17	37	1	1
Montréal-métro *(n: 452)*	48	12	37	2	1
Ailleurs en prov. *(n: 250)*	47	7	44	1	1

Ce sondage a été effectué auprès de 1004 répondants joints par téléphone entre le 14 et le 19 janvier. La marge d'erreur est de 4,5 p. cent. Les réponses à ce sondage feront l'objet de la discussion à l'émission **Droit de parole**, *animée par Anne-Marie Dussault, ce soir à 20 h, à Radio-Québec.*

Infographie *La Fresse*

ENCAN
INSPECTION PUBLIQUE
Les sam. & dimanche 22 & 23 - 10h à 17h
ENCAN
Le dim. 23 janv., 13 h & du lun. 24 janv. au jeu. 27 janv. à 19 h chaque soir
DES CENTAINES ET DES CENTAINES D'ARTICLES À VENDRE SANS MINIMUM OU RÉSERVE, TOUS À VENDRE AU PLUS OFFRANT, AUSSI :
Montre de poche anglaise
A.Y. Casson Huile, 9" x 11 1/2"
Rolex, Piaget, etc.
Instruments de musique
Grand choix de meubles
Service de table Muirfield
Service de couverts 225 mcx en argent
Console style Chippendale
Poupées anciennes
Figurine Lalique
Collection de sculptures en bronze
Des centaines de tapis persans sans prix minimal
Bague à diamant de 2.03 cts
Mobilier de salon victorien
COMPRENANT:
Oeuvres d'art, meubles de salle à manger, de chambre à coucher et de salon, porcelaines, horloges, articles en argent, bijoux, bronzes, ivoires, montres, lustres, lampes, monnaies, vaisselle, tapis, antiquités, pièces de collection, etc.
Collections de monnaies
EMPIRE
ENCANS EMPIRE
5500 Paré, Montréal, Québec Tél.: (514) 737-6586
V2044822

4 ans pour un leader des «Rock Machine»

ANDRÉ CÉDILOT

■ Le co-leader du groupe de motards *Rock Machine*, Giovanni Cazzetta, 36 ans, a finalement pris le chemin des cellules même s'il y a presque huit mois qu'il s'est reconnu coupable d'avoir été trouvé en possession de trois kilos de cocaïne d'une valeur de 2,25 millions sur le marché noir.

Si Cazzetta est resté en liberté si longtemps, c'est que le juge Roger Vincent, de la Cour du Québec, avait accepté de reporter à deux reprises le prononcé de sa sentence parce que l'accusé achevait des traitements orthodontiques!

Le verdict tant attendu est tombé la semaine dernière quand le juge Vincent l'a condamné à 48 mois de bagne. Cazzetta, 36 ans, est actuellement incarcéré au Centre régional de réception, à Sainte-Anne-des-Plaines, en attendant d'être transféré dans un autre établissement carcéral.

Cazzetta avait été appréhendé dans l'est de la ville le 1er avril 1992, au volant d'une voiture de marque Lexus qu'il venait tout juste de payer 60 000 $. À la suite d'une fouille, des enquêteurs de la Sûreté du Québec avaient trouvé sur lui deux kilos de cocaïne et un autre dans le coffre du véhicule.

Les policiers ont dû lui rendre son auto qu'ils avaient saisie après que Cazzetta eut démontré, à la satisfaction des autorités, qu'elle n'avait pas été acquise avec de l'argent provenant d'activités illicites.

Pour ce faire, Cazzetta avait présenté deux chèques provenant de gains réalisés à l'hyppodrome Blue Bonnet et un billet à ordre dans lequel il s'engageait à rembourser 100 000 $ à un certain Michel L. au cours des dix prochaines années. L'entente était renouvelable pour cinq ans.

Le frère de Cazzetta, Salvatore, 39 ans, considéré comme le chef de la bande *Rock Machine*, est toujours activement recherché relativement à une affaire d'importation de 11 tonnes de cocaïne éventée à la fin mars 1993 par la GRC et le Bureau anti-drogue américain (DEA).

Deux autres individus, dont un homme de main de Cazzetta, Nelson Fernandes, 28 ans, font aussi l'objet d'un mandat d'arrêt. Le groupe était tombé dans le piège d'un agent double américain qui devait leur refiler l'importante quantité de poudre blanche en échange d'un versement initial de... 600 000 $.

Deux membres de la pègre montréalaise, Paul Larue et William «Bill» McAllister, du Gang de l'Ouest, se sont retrouvés en prison à la suite de cette enquête. Incarcéré en Floride, Larue, qui a tout perdu dans cette opération ratée, aurait décidé de collaborer avec les autorités américaines.

De son côté, la police de Laval a pour sa part découvert que René Leblanc, 27 ans, assassiné le soir de la tempête de neige du 4 janvier, était un «sympathisant» de la bande de motards *Rock Machine*, installée dans un immeuble fortifié de la rue Hudon, dans le centre-est de Montréal.

Un petit revendeur de drogues de la Main, Leblanc a été abattu d'au moins trois balles à la tête et à l'abdomen dans un coin isolé du quartier Saint-François, à Laval. Deux citoyens avaient fait la découverte de son corps, vers 22 h 30, ce jour-là.

Contrairement à ce qui avait été avancé dans les premières heures de l'enquête, des expertises plus poussés ont démontré que Leblanc avait été tué sur place.

Lors d'une perquisition à son domicile, dans le sud-ouest de la métropole, les limiers lavallois ont trouvé des capsules de LSD et un peu de haschisch.

Colette Pétel aura droit à un nouveau procès

GEORGES LAMON

■ Colette Pétel, condamnée à la prison à perpétuité pour le meurtre d'Alain Raymond, commis le 21 juillet 1989 à son domicile de Saint-Hubert, aura droit à un nouveau procès.

La femme de 45 ans, avait fait feu sur Alain Raymond et sur son acolyte Serge Edsell,alors âgé de 26 ans, amant de sa fille Josée Desjardins, deux trafiquants de drogue notoires. Raymond avait été tué mais Edsell avait survécu à ses blessures mais est demeuré paraplégique. L'accusée avait raconté au cours de son procès la vie infernale qu'elle vivait à cause de Edsell, homme constamment en colère, qui la menaçait souvent. Elle a bien déménagé mais en vain. Le soir du crime Edsell lui avait demandé de cacher un revolver et de la cocaïne. Il aurait laissé entendre qu'il la tuerait, sa fille et sa petite-fille. Après avoir consommé un peu de drogue, Pétel est allée chercher l'arme pour ensuite tuer Raymond et blesser Edsell.

Peu de temps après son témoignage à l'enquête préliminaire de sa mère, en août 1989, Josée Desjardins était retrouvée morte sur une des îles de Boucherville. Elle avait été assassinée.

Colette Pétel

Dans une décision majoritaire (cinq contre quatre) la Cour suprême du Canada a en effet confirmer, hier, celle de la Cour d'appel du Québec qui, le 21 janvier 1993, statuait que le juge de première instance, au moment où il donnait ses directives au jury, n'avait pas «cru opportun de reprendre tous les éléments de la légitime défense». Ainsi, selon la Cour d'appel, le juge avait «limité la pertinence des menaces antérieures aux fins de permettre d'évaluer l'attaque du 21 juillet». Ces menaces antérieures faites par Edsell pouvaient avoir créé chez Colette Pétel la crainte d'un danger de mort qui avait été à l'origine de sa réaction violente et conduit au meurtre.

La Cour d'appel devait se prononcer sur la question de légitime défense de l'accusée. Le juge a-t-il commis une erreur dans sa réponse en différenciant les menaces antérieures des menaces proférées contre l'accusée le soir de l'incident en reliant ces menaces antérieures uniquement à l'existence d'une attaque?

Pour les juges Lamer Sopinka, Cory, McLachlin et Iacobucci, le juge du procès «a commis une erreur en limitant sa réponse à la question du jury à un seul des éléments de la légitime défense, soit l'existence d'une attaque». Les cinq juges estiment que cette réponse a détourné le jury de la véritable question qu'il devait examiner: la croyance raisonnable de l'accusée à l'existence d'une attaque. Selon eux, la question du jury était de savoir «si l'accusée a raisonnablement cru, dans les circonstances qu'on l'attaquait illégalement».

D'ailleurs, ils notent que «mettre l'accent sur les actes des victimes plutôt que sur l'état d'esprit de l'accusée a pour effet de retirer à cette dernière le bénéfice de toute erreur, si raisonnable soit-elle». En outre, ils soutiennent que les menaces sont également très pertinentes pour déterminer ce que croyait l'accusée (menaces de mort ou de lésions corporelles graves), d'où la nécessité du recours à la force meurtrière. Il en résulte que selon les cinq juges, le juge de première instances, en omettant de mentionner ces deux éléments, «a sérieusement limité la pertinence des menaces antérieures et a pu entraîner le jury à écarter tout le climat de terreur qui régnait chez l'accusée.

De leur côté, les juges dissidents, La Forest, L'Heureux-Dubé, Gonthier et Major, eux, considèrent que la réponse du juge «ne comportait aucune erreur». Réponse qui, à leur avis, «n'écarte pas l'élément très important de la croyance de l'accusée».

À leur avis, «le dessein de tuer de la part de la victime (Raymond)» et le fait que la victime était en mesure actuelle d'accomplir ce dessein, ne pouvait signifier autre chose à Pétel que Raymond pouvait réussir à la tuer ne lui laissant que le choix d'agir la première. Et ils concluent: «La réponse du juge a pu être comprise par le jury ou a pu l'amener à se prononcer autrement qu'en fonction d'une croyance raisonnable de l'accusée d'un danger de mort auquel elle ne pouvait obvier qu'en tuant l'agresseur.»

Enquête sur la mort du caporal Marcel Lemay: échanges de propos virulents entre procureurs

ROLLANDE PARENT
de la Presse Canadienne

■ Un an jour pour jour après le début de l'enquête du coroner sur la mort du caporal Marcel Lemay de la Sûreté du Québec (SQ), des propos d'une virulence inégalée au cours des 92 jours d'enquête ont été échangés, hier, entre les procureurs.

Mais il n'y a pas que le climat de travail qui a connu des ratées. La consigne établie voulant que le nom d'aucun membre de la communauté mohawk ne sera cité par l'un d'entre eux a commencé à peser sur le déroulement des travaux de l'enquête. Au point où le procureur de la Sûreté, Mario Bilodeau, a indiqué au coroner que sa tâche devenait impossible.

«J'ai entendu le chef Joe Norton (de Kahnawake) dire qu'il n'était pas question que les témoins mohawks donnent des noms. Me Corriveau (des communautés mohawks de Kanesatake et Kahnawake) a reconnu qu'une telle position avait été arrêtée. Me Corriveau est soumis à la loi québécoise et c'est son devoir de dire à son témoin qu'il a le devoir de répondre», a plaidé Me Corriveau.

Ce dernier a promis de parler au témoin Francis Boots, chef des Warriors d'Akwesasne qui se trouvait dans la pinède le 11 juillet 1990 au moment de l'intervention policière au cours de laquelle le caporal Lemay a été tué.

Me Bilodeau a tenté de savoir du témoin Boots s'il avait vu Dennis Nicholas le matin du 11 juillet dans la pinède, avant la fusillade. M. Boots a répondu par la négative.

Cette réponse a été interprétée par Me Bilodeau comme une tentative du témoin à ne pas mettre en cause Dennis Nicholas qui, comme le montre les images vidéo tournées ce matin-là, a joué un rôle majeur auprès des hommes de sa communauté.

Alors qu'il accompagnait des journalistes dans la pinède, on l'entend dire à des hommes le long du boisé: «Devant tout acte d'agression, vous les gars savez ce que vous avez à faire.»

Du côté policier, on croit en outre avoir reconnu la voix de Dennis Nicholas prononçant des paroles encore plus incriminantes. Le témoin Boots qui connaît Nicholas a assuré ne pas avoir reconnu sa voix.

En ce qui a trait aux propos acerbes échangés entre l'assistant du coroner, Me Richard Masson d'une part et les procureurs de la SQ et des policiers syndiqués d'autre part, ils ont été déclenché par une entrevue accordée par Me Masson, mercredi, et diffusée à la télévision de Radio-Canada.

Me Masson avait dit: «Ce que je perçois fondamentalement c'est qu'on fait tout pour nous enlever les Mohawks. On les agresse. On passe des commentaires sordides très fréquemment à leur endroit. On les provoque par des attitudes.»

Les procureurs de la SQ et des policiers syndiqués n'ont pas apprécié et ont exigé des explications et des excuses.

«On ne les a pas agressés. Mais on tient à ce qu'ils aient (les témoins Mohawks) un traitement égal à celui donné à la Sûreté du Québec.

«Le témoin Eba Beauvais vous a dit qu'elle était en état de choc au moment de la fusillade. Les images vidéos nous la montrent en état de triomphe. Vous avez quand même accordé la suspension de son témoignage réclamé. Nous avons accepté votre décision», a exposé Me Bilodeau.

«Je ne me suis pas servi des caméras pour faire passer un message comme Me Masson l'a fait.

«Si hier nous avons tenu des propos sordides, il n'avait qu'à se lever pour protéger le témoin qui était là et exigé que de tels propos soient retirés», a-t-il poursuivi.

«Comme membre du Barreau, il ne peut pas avoir cette attitude qui compromet sa crédibilité et celle de votre enquête», a renchéri Me Bilodeau.

Me Masson a maintenu que les procureurs en face de lui émettent des commentaires à demi-mot et rient de certaines réponses données par des témoins mohawks.

«Ça agresse les gens. Je me mets à la place du témoin. Ce qui se passe constitue des agressions systématiques qui peuvent avoir un effet sur les autres témoins qui pourraient éventuellement ne pas vouloir venir devant vous à cause de ce qui se passe dans cette salle. Ça dérange», a plaidé Me Masson.

Le coroner a pour sa part pris ses distances à l'égard des propos de son assistant en faisant remarquer que ceux-ci ne manquaient pas de rejaillir sur lui.

Après quelques heures de réflexion, Me Masson a expliqué qu'il maintenait que les procureurs en face de lui avaient tenu des propos «offensants pour les témoins, disgracieux et dommageables pour la bonne marche de l'enquête».

Alerté par tout ce branle-bas, le président de l'Association des policiers provinciaux du Québec, Jocelyn Turcotte, a tenu à dénoncer la position du chef Norton voulant qu'il y ait un consensus chez les Mohawks de ne pas répondre à toutes les questions posées.

«Je n'en reviens pas. J'espère que le coroner va réagir et qu'il va prendre tous les moyens pour les forcer à répondre.

«Nos policiers ont répondu. Si les mesures ne sont pas prises, l'Association va voir ce qu'il y a lieu de faire, c'est sûr.»

Troisième Québécois victime du «racket» des vols de motos louées en République Dominicaine

SUZANNE COLPRON

■ Sylvain Racine, 20 ans, revient de République Dominicaine. Il a loué une moto pour deux jours à Sosua. Et devinez quoi? Il se l'est fait voler.

Eh oui! Encore une fois.

En une semaine, c'est la troisième fois que des lecteurs téléphonent à *La Presse* pour raconter des histoires de vols de motos louées dans ce pays. Des histoires qui se ressemblent étrangement.

Les motos, barrées, ont toutes été volées en plein jour sur le terrain d'une maison privée ou d'un hôtel. Et les touristes se sont tous fait menacer de se faire casser le cou ou les deux jambes s'ils ne payaient pas.

Patrick Huneault a accepté de verser 3450 $, Karen Lagacé, 2300 $. Sylvain Racine, lui, a été plus habile. Il est parti sans payer. Mais son dossier n'est pas réglé pour autant. Avant-hier, la propriétaire de la moto volée lui a téléphoné chez lui: «*J'aime pas que les gens se foutent de ma gueule. Et ceux qui le font le payent très cher. S'il t'arrive un malheur, pense à moi*», lui a dit en substance, une femme d'origine italienne, Jiuseppa Chirico, qui a vécu à Montréal.

Elle avait téléphoné plusieurs fois, à frais virés, au cours des jours précédents pour faire pression sur son père. «*Il faut payer*, lui disait-elle. *Votre fils ne sortira pas du pays. Ici, c'est la loi de la jungle. Moi, je peux faire ce que je veux, je connais bien les policiers.*»

Sylvain lui avait offert 2700 $ pour sa moto. Il voulait aussi ravoir son passeport laissé en garantie au magasin de location. Mais Jiuseppa Chirico exigeait beaucoup plus. «Elle voulait 4000 $ et quelque chose», a précisé l'étudiant, inscrit en administration à l'UQAM.

Le père de Sylvain a toutefois contacté, depuis Montréal, un avocat sur place, qui lui a conseillé de ne rien payer. Daniel Racine a envoyé par télécopieur une copie de son contrat d'assurances pour faire la preuve de sa capacité de payer. Puis, il a fait parvenir à son fils une copie de son extrait de naissance afin qu'il puisse quitter le pays.

La nuit même, Sylvain et son copain ont pris un taxi de Sosua pour se rendre chez un ami à Santo-Domingo. Le lendemain, ils se sont envolés pour Montréal.

Joint hier au téléphone, l'avocat dominicain a confirmé les faits. «Il ne faut jamais négocier en position de faiblesse ni dans une situation d'extorsion», a-t-il dit. Me Nelson Espinal recommande aux touristes de bien lire le contrat de location avant de louer une moto. «Les assurances sur les motos, ça n'existe pas ici», a-t-il ajouté.

Le BAPE demande à Hydro-Québec de faire couper les arbres sous les lignes électriques

ANDRÉ NOËL

■ Hydro-Québec doit faire couper les arbres qui poussent sous les lignes de transport d'électricité de la Côte-Nord, et non pas les arroser avec des défoliants, affirme le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Dans un rapport diffusé hier, le BAPE souligne que l'utilisation de scies mécaniques donnera plus d'emplois, et créera moins d'incertitudes pour l'environnement.

Le BAPE est un organisme public qui dépend du ministère de l'Environnement du Québec. Il organise des audiences publiques sur certains projets qui affectent l'environnement. Il a seulement un pouvoir de recommandation.

Hydro-Québec demande l'autorisation au gouvernement de pulvériser des défoliants en avion au-dessus de 10 000 hectares d'emprises éloignées, sur la Côte-Nord. Les défoliants sont ces herbicides chimiques qui tuent la végétation.

Certains types de défoliants, par exemple, ont été utilisés par l'armée américaine pendant la guerre du Vietnam pour détruire les forêts où évoluaient les guérilleros.

Les substances que veut utiliser Hydro-Québec «sont considérées peu toxiques pour la faune et l'humain et leur potentiel cancérogène n'a jamais été démontré, note le rapport du BAPE. Par contre, l'un des phytocides qu'on prévoit utiliser, le 2,4-D, fait toujours l'objet d'une controverse à ce sujet...

«L'analyse scientifique du promoteur n'a pas convaincu les participants à l'audience publique. Les phytocides ont mauvaise presse et l'incertitude qui pèse sur les produits chimiques et leurs conséquences à long terme les rend inacceptables à leurs yeux. En cela, les habitants de la Côte-Nord s'inscrivent dans un courant de société qui cherche à réduire au minimum l'emploi de pesticides dans l'environnement.

«Les participants ont, par ailleurs, insisté sur les méfaits du chômage dans la société. Ils ont parlé d'atteinte à la santé physique et mentale, de dévalorisation personnelle, de désintégration des familles, d'apathie sociale et des fardeaux financiers que tout cela entraîne...

«L'entretien mécanique des 10 000 hectares d'emprises créerait annuellement sur 25 ans 64 emplois saisonniers, 45 de plus que la pulvérisation aérienne de phytocides. L'option mécanique est aussi la meilleure pour l'économie du Québec.»

Le BAPE demande donc de «faire place aux ouvriers forestiers pour entretenir les emprises d'Hydro-Québec». La société d'État s'y opposait, pour des raisons de coûts. La décision finale relève du conseil des ministres.

Rapport Pichette: le maire de Laval est en désaccord avec Jean Doré

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ Le maire Jean Doré et son collègue de Laval, Gilles Vaillancourt, ne sont pas sur la même longueur d'onde quant aux suites à donner au rapport Pichette ou Groupe de travail sur Montréal et sa région.

Le maire de Montréal aimerait que Québec aille de l'avant immédiatement avec les principales recommandations de ce rapport commandé par le ministre des Affaires municipales, Claude Ryan.

De son côté, Gilles Vaillancourt croit qu'il n'appartient à quatre maires de décider du sort des 102 municièplités (ou 136) de la grande région de Montréal, tel que mentionné dans le rapport Pichette.

Lors d'un lunch hier, regroupant les maires Roger Ferland, de Longueuil, Peter Trent, de Westmount (nouveau président de la Conférence des maires de la banlieue de Montréal), Doré et Vaillancourt, le premier magistrat de Laval a suggéré que tous les maires touchés par l'étude soient convoqués à une rencontre où l'information précise leur sera transmise.

«Notre dernier colloque, même s'il a été boycotté par la Rive-Sud et Montréal, pour discuter des problèmes de la région a connu un grand succès. Les maires de la banlieue aimeraient se rencontrer à nouveau, maintenant que le rapport Pichette est connu afin d'en savoir davantage. Il est important d'aller chercher un consensus chez nos collègues avant de commencer à travailler sur ce document», a déclaré à *La Presse* le maire Vaillancourt, joint à son bureau en fin d'après-midi.

Il croit qu'appliquer unilatéralement ce rapport sans consulter tous les maires serait très mauvais pour tous. «Avant d'entreprendre quoi que ce soit, poursuit-il, on doit franchir les étapes une par une.»

Le maire Vaillancourt a terminé l'emtretien en disant que pour le moment il n'était pas important de savoir s'il était contre ou en faveur du rapport Pichette. «Ce qui prime, poursuit-il, en premier je crois, c'est la consultation. Il faut avoir le pouls de tous les maires. Après, on prendra des décisions.»

Loyers: les locataires veulent respirer cette année

LIA LEVESQUE
de la Presse Canadienne

■ Cette année, à cause de la conjoncture, les locataires devraient refuser les hausses de loyer et même tenter de négocier des baisses, estime le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec.

En 1994, l'organisme demande aux propriétaires de «laisser respirer» les locataires.

Actuellement, le prix moyen d'un logement atteint 480 $ par mois au Québec et 529 $ à Montréal.

Selon le regroupement, 17 pour cent des locataires consacrent plus de la moitié de leur revenu au logement et plus de la moitié y consacrent 25 pour cent.

Le regroupement fait aussi valoir qu'avec un taux de vacance des logements assez élevé — il est de 7,7 pour cent à Montréal — la logique voudrait que le coût des loyers diminue. Or, ça ne sera fort probablement pas le cas.

Autre argument à l'appui de sa recommandation: le regroupement souligne que la situation financière des locataires s'est détériorée avec la récession. Plusieurs locataires, qui sont majoritairement des gens à faible ou moyen revenu, ont vu leur salaire gelé ou ont perdu leur emploi.

Selon le regroupement, les locataires les plus susceptibles de recevoir des hausses de loyer sont ceux dont le prix du logement est sous la moyenne.

L'organisme rappelle aux locataires qui se verront servir une augmentation de loyer, d'ici le 31 mars, qu'ils peuvent la contester. Reste que la plupart des hausses se négocient entre propriétaires et locataires sans trop de problèmes.

La solution à plus long terme, selon le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec, réside en un contrôle par l'Etat du prix des logements privés, avec le dépôt de tous les baux à la Régie du logement.

ENCAN PUBLIC

Le PALAIS DES TAPIS ferme pour de bon son magasin du boul. Saint- Laurent. Des centaines de tapis de Perse et d'Orient doivent être liquidés.

Les Encanteurs Wémék ont reçu le mandat de vendre tous ces tapis à l'encan.

PAS DE MISE À PRIX PAS DE PRIME
DE 10 % PAS DE TPS

Samedi 22 janvier / Dimanche 23 janvier

Inspection de 12 h à 14 h / Encan à 14 h les deux jours

ENCANTEURS WÉMÉK
Inspection et encan au 7010, boul. Saint-Laurent (angle av. Mozart) Tél.: 731-8339

2045392121

Combo Allemand Chez Better

BETTER RESTAURANT

2038821

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE MONTRÉAL-CENTRE

CALENDRIER DES RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 1994

27 janvier 1994
24 février 1994
24 mars 1994
28 avril 1994
26 mai 1994
16 juin 1994
22 septembre 1994
27 octobre 1994
24 novembre 1994
15 décembre 1994

Les réunions du conseil d'administration sont ouvertes au public et se tiennent au siège social de la Régie régionale, 3725, rue St-Denis (métro Sherbrooke), à 19 h.

V2044621

En direct d'Europe sans intermédiaires 100 salons en cuir dans tous les coloris

CUIR N°1

Montréal.
1425, boul. René-Lévesque Ouest.
H3G 1T7. Tél. (514) 871-9144

Cuir no 1

BUREAU EN GROS
Articles de bureau • Bas prix d'entrepôt

POURQUOI PAYER PLUS?

ÉCRAN COULEUR!
LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT 132,26$/MOIS (BASÉ SUR 36 MOIS, S.A.C. TVQ ET TPS EN SUS.)

AST EST ARRIVÉ!

MONITEUR COULEUR SVGA INCLUS!

ORDINATEUR BLOC-NOTES COULEUR 486SX/25MHz Advantage!MD Explorer AST

N° 20369
- Processeur 486SX/25MHz Intel
- Mémoire vive 4 Mo, à expansion interne de 20 Mo
- Unité de disquettes 1,44 Mo
- Disque dur de 120 Mo
- Écran couleur à affichage matriciel passif, à double lecture
- Vidéo à bus local intégré
- Fente pour carte de genre PCMCIA Type III
- Logiciels DOS, Windows et Winfax
- Garantie d'un an (Détails au magasin)

3499 $

Advantage!® Pro ORDINATEUR 486SX de AST

LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT 58,84$/MOIS (BASÉ SUR 36 MOIS, S.A.C. TVQ ET TPS EN SUS.)

N° 20296
- Processeur 486SX/25MHz Intel
- Mémoire vive 4 Mo, à expansion interne de 64 Mo
- Unité de disquette 1,44 Mo
- Disque dur 170 Mo
- Moniteur couleur SVGA 14" (No 19904)
- Carte vidéo à bus local
- Logiciels DOS, Windows
- Garantie d'un an sur place (Détails au magasin)
- No de dépannage sans frais

1499 $

LOGICIEL "HOME TAX PLUS" DE BRIAN COSTELLO
N° 20314
La version la plus récente pour IBM et compatibles avec IBM. En anglais.
29,99

BLUELINE
PAPIER BLEU POUR IMPRIMANTE AU LASER
N° 17923
Conçu pour la préparation des formulaires d'impôt.
6,99
500 FEUILLES/PAQ.

PAPIER INFORMATIQUE
RABAIS 27%
N°14315
Uni; blanc.
2200 feuilles par boîte.
Feuille simple.
40M. 9 1/2 x 11".
13,89* POURQUOI PAYER 19,19

Spartan CHEMISES SUSPENDUES
PAQ./25
Vert.
FORMAT LETTRE N°13533 — RABAIS 45% 4,39* POURQUOI PAYER 7,99
FORMAT LÉGAL N°13535 — RABAIS 41% 5,88* POURQUOI PAYER 9,99

FELLOWES. BOÎTES DE MONTAGE RAPIDE
N°18368
Faciles à assembler dans un clin d'oeil! Acceptent chemises de format lettre ou légal (en sus).
9,99 PAQ./5

Hilroy CHEMISES ULTRA-LÉGÈRES
PAQ./100
D'usage général. Onglet 1/2 coupe.
LETTRE N°19952 — 3,98*
LÉGAL N°19953 — 4,98*

POURQUOI PAYER TROP? OPTEZ POUR NOS BAS PRIX D'ENTREPÔT!

POINTE-CLAIRE (MAINTENANT OUVERT!) — 365 BRUNSWICK (DERRIÈRE FAIRVIEW)
ST-LÉONARD — 6800 JEAN-TALON EST
MONTRÉAL — 301 ST-ANTOINE OUEST (À L'ANGLE DE BLEURY)
LAVAL — 3063 BOUL. LE CARREFOUR (CARREFOUR LAVAL)
ST-LAURENT — 3660 CÔTE-VERTU

HEURES D'OUVERTURE:
LUN. À VEN. 8h à 21h
SAMEDI 9h à 17h
DIMANCHE 11h à 17h
Les heures d'ouverture peuvent varier d'un magasin à l'autre.

PRIX-CHOC POUR MEMBRE/ADHÉSION GRATUITE!
Notre "Politique de comparaison des prix" est affichée dans tous nos magasins BUREAU EN GROS™ Bureau en gros limitée

Médicaments subventionnés: l'ex-ministre Côté est pris à partie

YVES BOISVERT

■ Dans un jugement où l'ex-ministre Marc-Yvan Côté est sévèrement critiqué pour avoir pris une décision «injuste» et coûteuse, la Cour supérieure vient de donner raison à la société pharmaceutique Apotex, de Dorval, qui avait été écartée par le ministre de la liste des médicaments subventionnés.

Apotex et la multinationale Merck Frosst se battent devant les tribunaux autour d'un médicament qui combat l'hypertension artérielle. Merck Frosst a commercialisé le Vasotex, et Apotex, en payant les droits, fabrique le même médicament sous le nom d'Apo-Enalapril.

La petite pillule représente un marché annuel de quelque 40 millions, au Québec seulement.

Merck Frosst prétend qu'Apotex n'a pas respecté les règles pour produire son médicament, et qu'il y a eu contrefaçon. Elle a essayé, par divers recours devant les tribunaux, d'empêcher la vente du médicament. Tous ont échoué, mais le dossier judiciaire n'est pas clos encore.

En attendant, les deux médicaments sont en vente partout au Canada. Merck Frosst a cependant un avantage marqué sur son concurrent: seul son Vasotex est inscrit sur la liste des «médicaments assurés» (remboursés par la Régie de l'assurance-maladie du Québec).

Au Québec, les médicaments subventionnés représentent 45 p. cent du marché total. Ce type de médicament à lui seul représente 17 millions de dollars de vente «subventionnée».

Apotex a donc demandé d'être inscrit sur la liste. Pour être inscrit, il faut l'approbation du ministre de la Santé, qui reçoit une recommandation du Conseil consultatif de pharmacologie. Le Conseil recommande des médicaments en tenant compte de leur valeur thérapeutique et de leurs prix.

Il était clair que le médicament d'Apotex se qualifiait parfaitement, puisque identique à celui de Merck Frosst. Il se qualifiait d'autant mieux qu'il coûte beaucoup moins cher.

Mais Merck Frosst a fait des pressions auprès du ministre, pour éviter que son concurrent ne se retrouve à ses côtés sur la précieuse liste.

La compagnie pharmaceutique a fait valoir au ministre Côté qu'étant donné le litige qui opposait les deux compagnies devant les tribunaux, il ne convenait pas d'inscrire le médicament «contesté» sur la liste.

M. Côté s'est laissé convaincre par cet argument, semble-t-il, puisqu'il l'a relayé au Conseil. Le Conseil s'est cru autorisé de demander une opinion juridique (incomplète), ce qui excédait son mandat, et finalement, malgré le bon dossier d'Apotex, a préféré ne pas recommander ce médicament.

Apotex a contesté la décision du ministre, et le juge Jean Guibeault, qui a rendu jugement hier, a donné raison à cette société.

Le juge Guibeault reproche au ministre d'avoir tenu compte de facteurs non pertinents pour refuser la demande d'Apotex. Le plus étonnant est que de nombreux médicaments inscrits sur la liste se retrouvent dans le même genre de chicane juridique que celle qui oppose Apotex à Merck Frosst. Le ministre ne s'en est pourtant pas formalisé jusque-là.

Le médicament d'Apotex remplissant les exigences de la loi, le ministre n'avait d'autre choix que de l'inscrire.

L'ex-ministre Côté a été «fortement impressionné» par les arguments de Merck Frosst. Tellement qu'il a «pris parti» pour Merck Frosst et s'est «substitué au tribunal» qui devra trancher la question de la supposée contrefaçon, de dire le juge. Il n'avait pourtant qu'à inscrire les deux médicaments sur la liste et laisser les compagnies régler entre elles leurs chicanes.

La décision du ministre est d'autant moins explicable qu'elle avait pour conséquence de faire perdre à l'Etat 1,7 million par année, car le médicament d'Apotex est moins cher.

«Compte tenu de l'état des finances publiques, il s'agit d'un montant appréciable et le ministre aurait certainement eu intérêt à considérer cette économie dans l'élaboration de sa prise de décision, d'autant plus qu'il s'agit d'un des principaux critères sur lesquels il doit se baser pour prendre une décision», écrit le juge Guibeault.

Le juge précise qu'il ne remet pas en question la bonne foi du ministre, mais conclut que sa décision était déraisonnable et ne servait pas l'intérêt public.

En conclusion, le juge ordonne au nouveau ministre d'inscrire Apo-Enalapril sur la liste immédiatement.

Procès Bobbitt: le jury suspend ses délibérations

Agence France-Presse

MANASSAS, Virginie

■ Le jury du procès de Lorena Bobbitt, jugée à Manassas, en Virginie, pour avoir tranché le pénis de son mari John, a suspendu hier soir ses délibérations qu'il doit reprendre ce matin.

Les jurés, sept femmes et cinq hommes, ont suspendu leurs délibérations hier soir, une heure après s'être retirés de la salle d'audience où ils venaient d'entendre le réquisitoire et les plaidoiries.

Lorena Bobbitt, une jeune manucure d'origine équatorienne âgée de 24 ans, est inculpée de coups et blessures volontaires pour avoir tranché le sexe de son mari, John Wayne Bobbitt.

3 jours seulement

Offre en vigueur jusqu'au 23 janvier 1994

PLUS BAS PRIX À CE JOUR!

Rabais 200$ sur ces réfrigérateurs Kenmore^MD

999$ Sears ord. 1199,99

Modèle 18.0 pi. cu à tablettes réglables en porte-à-faux, en verre aidant à réduire les déversements sur les autres tablettes; commandes devant. N° 63582

Modèle 19.9 pi. cu aussi en réclame

1644$ Sears ord. 1849,99

Modèle côte à côte 21.6 pi. cu. à garde-viande à réglage de température pour conserver les aliments frais plus longtemps. Blanc. N° 33720.

Modèle 21.1 pi. cu. à section congélateur au bas, tablettes en verre en porte-à-faux, réglables pour s'adapter à vos besoins. N° 23810.

799$ Sears ord. 999,99

Modèle 18.6 pi. cu. à portes inversibles, clayettes réglables dans le congélateur, hydrateur en verre avec couvercle et clayettes en porte-à-faux. Blanc. Charn. à droite. N° 53692.

1262$ Sears ord. 1499,99

GARANTIE SUR NOS RÉFRIGÉRATEURS

Garantie† de 10 ans sur compresseur (pièces seulement). Garantie† de 5 ans sur système scellé. Autres pièces garanties† 1 an contre tout vice de matériaux et de fabrication (main-d'oeuvre incluse).

†Détails complets des garanties chez Sears

Rien à payer avant janvier 1995 sur ces réfrigérateurs

Sur approbation du service du crédit, avec la carte Sears. 15$ de frais d'administration. Offre en vigueur jusqu'au dimanche 23 janvier 1994. Cette offre ne s'applique pas aux articles soldés des centres de liquidation. Détails en magasin.

PRIX DE RÉCLAME EN VIGUEUR JUSQU'AU DIMANCHE 23 JANVIER 1994, DANS LA LIMITE DES STOCKS DISPONIBLES.

SEARS

Attendez-vous à plus

Les mentions 'Ord.' ou 'Était' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. **Région de Montréal: Anjou:** 353-7770, **Brossard:** 465-1000, **LaSalle:** 364-7310, **Laval:** 682-1200, **Pointe-Claire:** 694-8815, **Repentigny:** 582-5532, **St-Bruno:** 441-6603, **Ste-Marthe-sur-le-Lac:** 491-5000, **Ville St-Laurent:** 335-7770. **Région de Québec: Québec:** 529-9861, **Lévis:** 833-4711, **Ste-Foy:** 658-2121. **En province: Alma:** 662-2222, **Arthabaska:** 357-4000, **Chicoutimi:** 549-8240, **Drummondville:** 478-1381, **Granby:** 375-5770, **St-Jean:** 349-2651, **St-Jérôme:** 432-2110, **Sherbrooke:** 563-9440, **Sorel:** 746-2508, **Trois-Rivières:** 379-5444, **St-Georges de Beauce:** 228-2222.

Copyright Canada, 1994, Sears Canada Inc.

Tous les articles de cette page n'ont pas été offerts dans tous les magasins Sears.

ET QUE ÇA SORTE!

ÉCONOMISEZ JUSQU'À **70%** ET PLUS!

GRAND BALAYAGE!

Nous coupons les prix

sur des vêtements mode pour hommes et dames à tous nos magasins et à notre entrepôt!

VÊTEMENTS SPORT POUR HOMMES

Économisez $70
CHANDAILS ITALIENS
Ras du cou
Ord. 110$
39,99$

Économisez 25-40
CHANDAILS JANTZEN EN COTON
Ord. 70$ à 85$
45$

Économisez 51-76
CHANDAILS ITALIENS
Ras du cou, cols-V et cardigans
Ord. 110-175
59-99

Économisez 126$
PARKAS 3/4 EN DUVET
Isolation 80% duvet/20% plumes • P-M-G-TG
Ord. 325$ • **199$**

Économisez 45$
CHEMISES SPORT DE PIATTELLI
Ord. 85$
39,99$

Économisez jusqu'à 51$
CHEMISES SPORT Victor Emmanuel et Lipson
Ord. jusqu'à 110$
59$

Économisez 35$
PANTALONS EN COTON PEIGNÉ
Ord. 75$
39,99$

Économisez 96$
MANTEAUX EN DUVET
Isolation 80% duvet/20% plumes • P-M-G-TG
Ord. 325$ • **229$**

Économisez 295$
MANTEAUX "TRENCH"
Doublure amovible
Ord. 395$
99,99$

Économisez 246$
PARKAS EN SOIE DOUBLÉS
Capuchon amovible
Ord. 395$
149$

PANTALONS HABILLÉS et CRAVATES

Économisez 97,50$
PANTALONS HABILLÉS
Flanelle de laine
Six Couleurs
Ord. 225$
127,50$

Économisez 45$
PANTALONS HABILLÉS
Gabardine de laine
Laine pure • Couleurs ass.
Ord. 135$
90$

Économisez 20$ à 55$
VASTE SÉLECTION DE CRAVATES EN SOIE
Ordinaire 40$ à 75$ **20$**

POUR HOMMES DE TAILLE FORTE

960 Ste-Catherine O., Mail Champlain, Carrefour Laval seulement

CHANDAILS
50% DE RABAIS
Cols-V ou cols-V sans manche
Ord. 70$ à 90$
35$ à 45$

Économisez 126$
MANTEAUX EN MICROFIBRE
Doublure amovible
Ord. 425$
299$

Économisez 21$ à 26$
CHEMISES SPORT
manches longues
Ord. 70$ à 125$
49$ à 99$

A. Gold & Sons®

Depuis 1899

2 POUR 1

ACHETEZ UN COMPLET OBTENEZ-EN UN GRATUIT

ACHETEZ 1 COMPLET À 495$ ou 595$
OBTENEZ-EN 1 DE VALEUR ÉGALE
GRATUIT

ACHETEZ 1 COMPLET À 695$ ou 795$
OBTENEZ-EN 1 DE VALEUR ÉGALE
GRATUIT

Groupes spéciaux • Modèles droits et croisés

Partagez votre achat avec la personne de votre choix!

VESTONS SPORT

Groupe sélectionné
Ordinaire 395$ et 495$ **159$**

Collection régulière
Ord. 495$ **199$**

CHAUSSURES, BOTTES et BAGAGES POUR HOMMES

Économisez 15$
PANTOUFLES EN CUIR
Semelle anti-dérapante
Se vendaient 45$ et 50$
30$ et 35$

Économisez 60$
CHAUSSURES *Piattelli*
Se vendaient 135$
75$

Économisez 110$
BOTTES D'HIVER ANTHONY
Doublées peau de mouton
Se vendaient 185$
75$

Économisez 75$
BOTTES EN CUIR MAGISTRAL
Doublées de laine
Se vendaient 175$
100$

Économisez 70$
CHAUSSURES
Luciano Pezzuolo
Se vendaient 195$
125$

Économisez 13$ à 50$
BAGAGES ALFRED SUNG
Se vendaient 35$ à 145$
22$ à 95$

Économisez 40$
CHAUSSURES MAGISTRAL
Se vendaient 125$
85$

SUPER AUBAINES POUR DAMES

Économisez 76$
BLAZERS CACHEMIRE et LAINE
Ord. 225$
149$

Écon. 166$ à 236$
MANTEAUX "JERRY F"
Doublure amovible
Ord. 265$ à 335$
99$

Économisez 396$
BLOUSONS EN CUIR
Motifs gaufrés
Ord. 595$
199$

Économisez 91$ à 121$
MANTEAUX EN DUVET
Modèles et couleurs assortis • P-M-G
Ordinaire 250$ à 290$ • **129-199**

Économisez 151$
MANTEAUX CABAN
en laine/gabardine
Ord. 550$
399$

Économisez 276$
MANTEAUX
en laine/cachemire
Garnis de fourrure
Ord. 575$
299$

Économisez 16$
ENSEMBLES JOGGING
Légers
Ord. 75$
59$

Économisez 61$ à 121$
COLLECTION AUTOMNE '93
mr. jax
Vestons cardigan 100% laine.....Ord. 300$.....179$
Pantalons en flanelle de laine...Ord. 140$.....79$
Jupes en flanelle de laine.....Ord. 130$.....69$

GILETS EN SUÈDE
avec ceinture
Couleurs assorties
Seulement
169$

PANTALONS EN SUÈDE
Style "Palazzo"
Couleur noire
Seulement
169$

Économisez 196$
TAILLEURS EN SUÈDE
Style "Chanel"
Ord. 595$
399$

Économisez 39$
COL ROULÉ EN COTON CÔTELÉ
Choix de couleurs
Ord. 88$ • **49$**

CHEMISES et ACCESSOIRES POUR HOMMES

Économisez 13$
GANTS EN CUIR
Doublés
Ord. 48$
35$

Économisez 20$
FOULARDS SOIE/LAINE
Choix de motifs
Ord. 65$
45$

Économisez 16$
GILETS EN LAINE MOUFLON
Ord. 75$
59$

Économisez 17,50$
CHEMISES HABILLÉES
manches longues
Ord. 47,50$
30$

Écon. 21$ à 41$
LUXUEUX PEIGNOIRS
en tissu éponge
Ord. 90$ à 110$
69$

Économisez 51$
ENSEMBLES DE DÉTENTE EN VELOURS
Ord. 110$
59$

© 1993

Fameux entrepôt 2050-2056, Bleury
960, Ste-Catherine Ouest • La Place Vertu
Fairview Pte-Claire • Centre Rockland

A. Gold & Sons® Depuis 1899

Carrefour Laval • Galeries d'Anjou
Les Promenades Saint-Bruno
Mail Champlain Brossard

Cartes American Express, Visa, MasterCard, Diners, Interac, A. Gold & Sons

ACTUALITÉ

Bonne chance au Cirque du Soleil !

■ Le Cirque du Soleil vient de signer une entente de onze ans avec les Américains. Une partie de la troupe s'installe à Las Vegas dans un immense hôtel. Ils présenteront deux fois par soir et six soirs par semaine un nouveau spectacle intitulé *Mystère*. Mario Roy, de *La Presse*, a vu la «performance». Il a été ému par sa beauté et son aspect grandiose. Les 70 artistes intègrent la danse, la musique et la gymnastique. Les costumes, les éclairages et les effets de scène sont somptueux. Le directeur technique explique que la scène mesure 30 m sur 35 m. Une partie peut pivoter et une autre peut descendre de sept mètres, ce qui permet de changer les accessoires pendant que l'action se passe dans les hauteurs... Les trapézistes voltigent dans un espace de 20 m de hauteur... Tous les mouvements doivent être réglés au millimètre, mais tout doit paraître naturel, facile et spontané. Un beau défi pour ces artistes, dont plus de 25 sont des Québécois.

● Avez-vous déjà vu un spectacle du Cirque du Soleil? Quelles disciplines du cirque vous procurent le plus de frissons et d'émotions?

Quand le froid brûle !

■ «Le froid n'est pas une chose en soi», écrit Carole Thibodeau, de *La Presse*. L'astronome Robert Lamontagne, de l'Université de Montréal, lui a expliqué que le «froid c'est une moindre quantité d'énergie». Mais, même si on croit que le froid n'est pas une chose en soi, il faut faire attention parce qu'il comporte des dangers. Avec le vent et l'humidité, les effets du froid augmentent. Ainsi, à -54° C, la peau non protégée est affectée après 15 ou 20 minutes d'exposition au froid. Les oreilles et les joues sont des parties du corps qui gèlent facilement. Les hôpitaux ont soigné beaucoup de cas ces derniers jours. Les patients n'étaient pas des sportifs ou des enfants qui s'habillent bien pour jouer dehors. Ils s'agissait plutôt d'automobilistes qui n'avaient pas prévu qu'ils pouvaient se retrouver en panne ou impliqués dans des collisions.

● Pouvez-vous décrire les signaux que votre corps vous donne quand il commence à avoir froid? Un frisson, des picotements, un engourdissement, un genre de brûlure? Vite rentrez au chaud!

Lutte contre la pauvreté à l'école

■ Montréal est la ville qui compte le plus de familles pauvres au Québec et même au Canada. À Montréal, plus de 30% des familles ayant des enfants de moins de 17 ans vivent dans la pauvreté. Le Conseil scolaire de l'île de Montréal vient de déposer une étude détaillée, qui situe géographiquement les quartiers et les rues où l'on retrouve le plus de pauvreté. Leur carte permet de savoir où distribuer les services et l'aide. L'an passé, 15 millions de dollars ont été dépensés par le gouvernement du Québec et le Conseil pour offrir des collations et des petits déjeuners ainsi que pour fournir des services d'aide en pédagogie. M. Jacques Mongeau, le président du Conseil, a bien expliqué que les échecs scolaires et les risques de décrochage sont liés à la pauvreté. Plus les jeunes sont défavorisés économiquement, plus ils ont des difficultés à réussir. Il avertit les politiciens qu'il faudra beaucoup de réalisme si on veut que 80% des élèves réussissent. Il faut donc assurer une aide essentielle aux familles pauvres.

● Que pensez-vous de l'importance de ces conditions pour réussir?

TEXTES ET RECHERCHE MICHELLE PROVOST

Semaine du 12 au 18 janvier 1994

La Presse

PRESSE 6-12

PHOTO REUTER

Une vieille dame reçoit de l'aide après la destruction d'un parc de maisons mobiles.

Séisme en Californie

DOSSIER

Le lundi 17 janvier, à 4 h 31 du matin, la terre a tremblé en Californie. L'épicentre du tremblement de terre était situé à 30 km environ au nord-ouest du centre-ville de Los Angeles. La plupart des habitants de la région ont déjà connu des séismes, mais celui-ci était «un bon gros». Situé à 14 km de profondeur, il a atteint 6,6 à l'échelle Richter. La forte secousse a duré 40 secondes, qui ont paru à plusieurs une éternité. Après ce temps fort, plus de deux cent autres secousses ont continué à faire trembler la terre et à inquiéter la population. Mais, tout le monde se console en constatant que la catastrophe est arrivée la nuit et la veille d'une journée de congé. Il y avait beaucoup moins de monde sur les routes et dans les édifices publics. On dénombre près de 2000 blessés et près de morts.

Un bilan désastreux

C'est une grande catastrophe économique. Des centaines de maisons se sont effondrées, d'autres ont été tellement secouées que l'intérieur est complètement détruit. Plusieurs routes et autoroutes se sont écroulées. Les conduites de gaz et les arrivées d'eau ont éclaté. L'électricité et les lignes téléphoniques ont été interrompues. Plusieurs maisons ont pris feu et plusieurs rues ont été transformées en rivières. On évalue les dégâts à plus de 30 milliards de dollars. Le nettoyage et les réparations prendront beaucoup de temps, des années même...

La région de Los Angeles a été déclarée zone sinistrée et recevra de l'aide financière du gouvernement Clinton. Mille cinq cents gardes nationaux ont été dépêchés sur les lieux. Ils aident à assurer des soins aux blessés, participent au rétablissement des services essentiels et exercent une surveillance contre les actes de vandalisme. L'ordre est bien respecté et les gens ont commencé à nettoyer. La vie reprendra difficilement et très lentement son cours normal.

Contents d'être en vie...

Les gens interviewés ont raconté leurs premières réactions quand ils ont senti leur lit se promener dans la chambre à coucher. Les cadres et les potiches tombaient, la vaisselle se cassait, les murs craquaient... Les adultes sont allés chercher leurs enfants dans leurs chambres. Certains ont fait leur prière. D'autres pensaient que c'était la fin du monde. D'autres ont cherché leur robe de chambre... D'autres se sont réfugiés dans l'encadrement d'une porte, là où la structure de la maison est plus solide. Plusieurs ont eu des difficultés à sortir de maisons où les portes se ferment et s'ouvrent à l'électricité. Le bruit était infernal... Sirènes, alarmes, personnes qui crient et maisons qui tombent. Plusieurs familles ont tout perdu. Soixante-quinze p. cent des personnes ne sont pas assurées contre les tremblements de terre. C'est qu'il en coûte très cher pour s'assurer contre les séismes dans la région de Los Angeles. Mais les gens concluent en disant, qu'au moins, ils sont vivants! Ils étaient heureux d'être en vie mais découragés de constater les énormes dégâts.

Il doit vraiment faire bon vivre en Californie près de Los Angeles, parce que plusieurs personnes disent qu'elles ne veulent pas quitter la région. Par ailleurs, d'autres ramassent ce qui reste de leur ménage et déménagent. Les sismologues et les géologues qui étudient la structure et les mouvements de l'écorce terrestre peuvent prévoir d'une certaine façon les tremblements de terre. Ils connaissent l'existence des failles et des crevasses sous terre, mais ils ne peuvent prévoir quand et où exactement la pression sur les roches fera éclater l'écorce terrestre. Les prévisions d'un «très gros tremblement de terre», que les Californiens appellent «The big one», peuvent se réaliser dans quelques années, dans des centaines d'années ou même dans des millions d'années...

● Y en a-t-il parmi vous qui ont vécu des tremblements de terre? Pouvez-vous imaginer quelles seraient vos réactions dans une situation semblable? Est-ce que vous pourriez vivre dans une région à risque?
● Savez-vous dans quels livres vous trouverez des explications scientifiques sur la nature des tremblements de terre? Quels sont les mots clés qui seraient utiles pour chercher ces renseignements?

Les CD-ROM : pas juste pour lire !

■ Une nouvelle forme de livre électronique commence à devenir de plus en plus populaire. Il s'agit des «livres» CD-ROM (Compact Disc-Read Only Memory). Claude Marcil a expliqué le procédé récemment, dans *La Presse*. On a besoin d'un ordinateur et d'une technologie bien adaptée avec un lecteur compatible, qui vaut environ 600$. Une fois bien équipé, on choisit son «disque-livre». Il existe déjà 2500 banques de données! Le disque ressemble à un disque compact de musique. On peut y retrouver du texte, des illustrations, du son, de l'animation et même des extraits de films. Un disque peut contenir 350000 pages de texte, soit l'équivalent de 20 classeurs à 4 tiroirs! Chaque utilisateur se promène dans l'écrit selon ses besoins et ses intérêts. C'est la lecture interactive.

L'utilisateur peut lire page par page, il peut chercher des mots précis et avoir des définitions, ou bien il peut écouter des parties de texte, ou visionner certains extraits de films... Quelques dictionnaires et encyclopédies sont déjà offerts sur ce support. Imaginez que vous cherchez le mot «Mozart», vous cliquez et vous entendez un petit bout de symphonie... Vous cherchez le mot chameau et vous entendez bramer...Vous cherchez le mot «tectonique» et on vous présente une animation de la pression qui fait craquer l'écorce terrestre...

Des analystes prévoient qu'en l'an 2000, les livres électroniques constitueront près de la moitié du marché de l'édition. Depuis l'invention de l'imprimerie par Gutenberg, il y a cinq cents ans, c'est la plus importante transformation du monde du livre... Mais, ces livres électroniques ne remplaceront pas un bon roman qu'on lit au lit, un herbier qu'on transporte dans sa poche en randonnée ou un livre dans le bain!

● Avez-vous déjà expérimenté la lecture électronique? Connaissez-vous d'autres formes d'activités interactives avec l'électronique? Imaginez les possibilités de vos manuels scolaires sur CD-ROM... Formidable non?

DEVINETTES

■ Nous cherchons le nom d'un édifice qui fait régulièrement la manchette depuis plus de 15 ans...

— Il peut accueillir des milliers de personnes qui crient, chantent, trépignent ou retiennent leur souffle...

— On a beaucoup parlé de son toit... L'édifice devait coûter 172 millions de dollars, mais son coût dépasse maintenant le milliard...

— Plusieurs personnes pensent qu'on devrait le radiographier en détail pour être sûr de sa sécurité parfaite... Si vous n'avez pas trouvé, sachez qu'il apparaît très souvent sur les cartes postales de la ville de Montréal.

Réponse: le Stade olympique

■ Nous cherchons le nom d'un aliment qui est maintenant très populaire dans plusieurs pays du monde.

— Sa forme est ronde ou carrée et le plus souvent aplatie. On «la» mange froide, chaude ou tiède...

— Farine, eau, huile, fines herbes, tomates, piments, champignons, olives, anchois, crevettes, fromage, pepperoni, bacon, artichauts peuvent en faire partie tour à tour, ou ensemble...

— Certains peuvent la définir par son format seulement... Si vous n'avez pas trouvé, sachez qu'il y a des restaurants spécialisés qui utilisent son nom pour s'identifier... Dans plusieurs endroits au Québec, on les livre gratuitement...

Réponse: la pizza

BIZARRE

■ Le président Bill Clinton était dans un studio de télévision en Russie, répondant aux questions des journalistes et du public. Au cours de l'émission, un jeune garçon de 13 ans, Alexander Fyodorov a demandé à Bill Clinton quel âge il avait quand il a serré la main du président John F. Kennedy. Alexander faisait référence à une photo. Bill Clinton a alors répondu: «Viens me serrer la main. Il se peut que tu deviennes président de la Russie un de ces jours.» La foule a été conquise et a applaudi. Ce que j'ai trouvé intéressant et étrange dans cette anecdote, c'est l'importance des changements culturels que vit la Russie; c'est aussi le sens incroyable du spectacle et de la communication à l'américaine! Une belle petite note d'humour dans ce dossier compliqué des rapports entre la Russie et les États-Unis.

LE MOT DE LA FIN

■ Si j'avais accès à un CD-ROM, j'aimerais écouter des extraits de livres que je ne connais pas... Je magasinerais avant de choisir ceux que je lirais dans mon lit! J'aimerais enfin comprendre pourquoi un moteur d'auto gelé ne veut pas démarrer. J'aimerais entendre les sons de différents instruments de musique. Je voudrais voir l'évolution d'une plante, de la graine à l'arbre. Je voyagerais dans une carte géographique pour mieux connaître les coutumes des populations de la terre. Je me promènerais dans les peintures du monde... Et vous, quels parcours feriez-vous dans cette aventure des connaissances? Évidemment... pour réussir ces voyages, il faudrait sans doute que je règle mes conflits personnels avec l'électronique, la télécopie, le modem, l'informatique et la programmation d'un vidéo...

Michelle Provost

L'école
Ma façon de RéussiR
Éducation Québec